

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°30

Droit d'auteur: cette réforme européenne qui affole le monde culturel français

Par [Raphaële Karayan](#), publié le 30/03/2015 - L'Express- L'expansion

Le 2 avril, au Sénat, sera auditionnée Julia Reda. Cette eurodéputée allemande, membre du Parti Pirate, a remis un rapport très controversé sur les pistes de réformes du droit d'auteur. Elle est devenue la bête noire de la France.

Depuis mi-janvier, l'exception culturelle française s'est trouvée une nouvelle ennemie. Elle a 28 ans et s'appelle [Julia Reda](#). Cette députée allemande au Parlement européen a remis un [projet de rapport](#) très controversé sur le droit d'auteur, devant servir de base à la grande réforme du droit d'auteur qui doit être proposée par le commissaire européen à l'économie numérique Günther Öttinger en septembre 2015. La dernière réforme date de 2001, avant la création de YouTube ou Facebook. Le rapport a été inondé par un déluge de 550 amendements, et [fait l'objet d'un lobbying](#) de première classe.

La France fait figure d'adversaire le plus offensif au projet de résolution Reda, qui sera soumis au vote en mai. Gouvernement, eurodéputés, ayants droit sont furieux. "Les députés européens français se distinguent de leurs collègues européens sur la question du droit d'auteur par leur ralliement pour le non changement", tacle [Julia Reda sur son site](#), ajoutant que l'influence du gouvernement français à Bruxelles, sur le sujet, est "palpable". "La [mobilisation de nos partenaires européens](#) à nos côtés montre bien qu'il ne s'agit pas d'une position chauvine", s'est défendue la ministre de la Culture Fleur Pellerin, lors de la signature de la [charte des bonnes pratiques dans la pub en ligne contre le piratage](#).

Il n'y a pourtant pas, dans ce que propose la résolution, de mesure explosive pour le marché français. Si la situation est si tendue, c'est que le secteur anticipe déjà le coup d'après : le marché unique numérique, qui emporterait avec lui une harmonisation - par le bas, présume le secteur - des standards de protection. Voici ce qui pose problème.

Ce qui est dans le rapport...

- Aligner à 50 ans la durée de protection des droits

Le rapport propose que les droits soient protégés pendant 50 ans (post mortem pour les auteurs, à partir de l'enregistrement ou de l'interprétation pour les producteurs et les interprètes), au lieu de 70 ans actuellement en Europe. [...]

- Rendre obligatoire les exceptions au droit d'auteur optionnelles

Le rapport propose de rendre obligatoire les exceptions aujourd'hui facultatives. Une exception au droit d'auteur (ex : droit à la citation, à la parodie, copie privée), c'est un cas particulier dans lequel une oeuvre peut être "exploitée" sans avoir à négocier directement avec ses ayants droit, parfois en échange d'une compensation forfaitaire. [...]

- Créer de nouvelles exceptions au droit d'auteur

Le rapport propose de créer de nouveaux droits adaptés aux nouveaux usages : droit de publier des photos ou des vidéos sur internet comportant la représentation d'une oeuvre d'art ou d'un monument (normalement, c'est interdit sans demander l'accord à l'artiste ou à

l'architecte), prêt de livres numériques dans les bibliothèques, extension du droit de citation aux GIF animés...

- Faire disparaître la territorialité

C'est un des points les plus critiques. Julia Reda souhaiterait que les droits se négocient au niveau européen, et non plus national. [...]

...Moins important que ce qui n'y figure pas

- Un rapport signé du Parti Pirate

[...]

- Rien sur le piratage

Le monde de la culture ne supporte pas que l'on puisse produire un rapport sur le droit d'auteur sans traiter de son adversaire le plus dangereux à ses yeux, le piratage. Dans une [note, la France](#) souligne qu'il vaudrait mieux mettre l'accent sur la "régulation des plateformes" et la lutte contre la "contrefaçon commerciale".

- Rien sur les GAFA

Deuxième bête noire de la culture après le piratage, les "GAFA" (Google, Apple, Facebook, Amazon...). Le projet de Bruxelles, en voulant créer un marché unique, aboutirait paradoxalement à renforcer la domination américaine. Cet argument fait partie des éléments de langage repris par tous les adversaires de la réforme. [...]

- Créer le rapport de force pour la négociation sur le marché unique numérique

La combat autour du rapport n'est qu'un tour de chauffe, pour compter les forces en présence avant l'offensive du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, sur le marché unique numérique. "L'Europe ne pourra pas être à l'avant-garde de la révolution numérique si 28 réglementations différentes continuent à coexister dans le domaine des services de télécommunications, des droits d'auteur, de la sécurité informatique ou de la protection des données", a [déclaré Günther Öttinger](#) le 25 mars.

"Le rapport Reda va donner le 'la' de la réforme, explique Hervé Rony. Ma conviction, c'est qu'il faudrait des dérogations au marché unique pour la culture, mais il est sans doute trop tard." "Le rapport ouvre le débat et crée le rapport de forces. Le vote influencera l'initiative législative et donnera une idée de ce qui se passera", conclut Pervenche Berès.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°31

Le musée d'Aquitaine joue les passe-murailles

BORDEAUX-GRADIGNAN

Des détenus, aidés par des artistes, ont imaginé des œuvres à partir de six pièces de collection du musée. « Champ libre » est à voir jusqu'à dimanche

GILLES GUITTON

Hierculé, il y a 2 000 ans, Vénius 250 siècles plus tôt, un félicite enchaîné, un masque de Guirnée, la maquette du pasquebot « Château Byquem », et Samson sur un chapiteau roman de La Brède : ces images ont nourri le travail de 16 détenus du centre pénitentiaire de Gradignan, pendant douze heures et deux semaines en mars 2016. Ils ont produit et scénographié, depuis leurs murs, autant d'œuvres d'art exposées jusqu'à dimanche au musée d'Aquitaine à Bordeaux. Là même où ces six objets d'art et d'histoire sont habituellement exposés.

Faire de l'art en prison est une habitude pour les intervenants sociaux et culturels en détention. Mais mener l'action jusqu'à l'évadé et avec un musée réputé n'est pas courant. L'initiative est portée par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), le Service de médiation du musée, le centre de détention lui-même, l'association Allés et un couple d'artistes, Chloé et Renaud Sabra. Elle a suscité mercredi un colloque sur la présence et l'usage de l'art en milieu carcéral.

Corps et esprits

A quoi ça sert ? « À exercer le droit de tout citoyen, même ôté, à accéder à la culture », ont dit Anne-Cécile Godard, d'Allés, et Clara Guinaudeau, du Spip. « On peut enfermer nos corps mais pas nos esprits » a écrit l'un des prisonniers embarqués dans le projet.

« Champ libre », qui est le titre de l'exposition, est un passe-muraille entre extérieur et intérieur. Faire entrer dans l'atelier et les cellules des matériaux peu fréquents en prison. S'adapter à la surpopulation carcérale, qui limite les espaces disponibles : deux groupes de huit détenus pour « Champ libre », c'est la capacité maximum de la salle d'activités.

Jamais les créateurs détenus ne verront « en vrai » leurs œuvres présentées comme ils l'ont souhaité au parloir, par exemple, n'étant pas



Les 16 détenus ont travaillé sur le projet pendant deux semaines en mars dernier, à la prison de Gradignan. PHOTO: BERT HELTZ

gérable pour l'administration. Mais ils en verront les photographies, très soignées – autant que celles grâce auxquelles ils ont eu leur seul accès aux pièces d'archives. Comme ils verront des films du verbatim de l'exposition et du colloque. Un passage aussi entre les détenus et leurs familles et amis.

Intérieur : des pincesaux, des coustaux de peinture, de la gouache, des papiers, du plâtre « à voléanté ». Pas

de chaînes, pas de métal. Et le « système D » de l'entrepreneur pour échanger l'aide d'un voisin de cellule qui écrit bien, à un « coup de crayon ».

Extérieur : c'est le musée qui a réalisé, par exemple, cette maquette grandeur nature de porte de cellule, par les guichets de laquelle la visiteur observe des matériaux de la vie quotidienne des prisonniers : pillier, boîte de médicament vide, bons de repas ou de cantine. C'est là aussi

dans différents lieux.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°32

Le faux testament de sainte Odile restauré

Fin XIIe ou début XIIIe , l'abbaye de Niedermunster a fabriqué un faux testament de sa fondatrice, sainte Odile, daté de 708, dans le but de préserver ses intérêts face à l'abbaye « sœur » de Hohenbourg. Ce document exceptionnel a été restauré dans le cadre d'un programme de sauvegarde des chartes anciennes lancées par les Archives du Bas-Rhin.

par Hervé de Chalendar



Pascale Verdier, directrice des Archives départementales du Bas-Rhin, devant le faux testament de sainte Odile. Ce parchemin vient de bénéficier d'une restauration qui duré presque six mois. Photo L'Alsace/

Niedermunster n'est pas qu'un site historique : c'est aussi un lieu d'histoires. Dans ces ruines cachées au pied du mont Sainte-Odile, le passé a souvent un fort goût de fiction. Cette abbaye du

bas a été fondée par la patronne de l'Alsace pour accueillir ceux qui n'avaient pas la force de grimper jusqu'à celle du haut (Hohenbourg). Au XIIe siècle, Niedermunster est fortement favorisée par l'empereur Barberousse, qui y fait construire une des plus belles églises romanes d'Alsace, puis connaît la destruction et l'oubli. On y raconte la présence de reliques fabuleuses, la vie secrète d'un enfant caché ou encore la venue de chevaliers, peut-être des Templiers, guidés par un chameau...

Anachronismes grossiers

Voici désormais que les Archives départementales du Bas-Rhin (AD 67) viennent nous conter la vraie histoire d'un faux testament de sainte Odile produit par cette abbaye. Il s'agit de l'un des documents les plus anciens – et les plus intrigants – de l'immense collection bas-rhinoise. Il consiste en un parchemin rectangulaire empli d'une écriture en langue latine et ponctué, en bas à droite, d'un gros sceau de cire.

Plié depuis au moins sept siècles, le parchemin avait été mis à plat une première fois en 2014. Courant 2016, durant presque six mois, il a bénéficié des soins prodigués à Paris par la restauratrice du patrimoine Marie Messenger. Celle-ci a nettoyé le sceau et le parchemin, décollé une toile fixée au verso et qui générât des tensions, fait disparaître les pliures, renforcé les parties les plus fragiles avec du papier Japon...

À présent, le parchemin est « conditionné » dans un écrin en carton qui permet de le consulter sans le manipuler. Et il sera en outre numérisé, ce qui limitera encore les risques futurs de l'abîmer de nouveau.

Cette charte se présente comme un testament de la patronne de l'Alsace daté de 708. Mais comme l'explique Marie-Ange Duvignacq, des AD 67, dans un article qu'elle a rédigé sur la question, il s'agit d'un « faux grossier ». Plusieurs anachronismes révèlent cette supercherie : le sceau est celui d'un empereur postérieur à 708 (Lothaire 1er, 840-855) et sont cités des personnages ayant vécu sous le règne de l'empereur Henri II (1002-1024)... On estime aujourd'hui que ce document date en réalité de la fin du XIIe siècle, voire du début du XIIIe (avant 1239).

À l'époque, raconte Marie-Ange Duvignacq, les deux abbayes sœurs, toutes deux nées de sainte Odile, en viennent « à se disputer certains biens et revenus pour assurer leur propre survie économique. » Elles n'hésitent pas alors à produire des faux pour servir leurs intérêts : tandis que Niedermunster imagine ce testament, Hohenbourg conçoit un faux diplôme de Louis le Pieux, daté de 837 (cet autre faux n'est pas conservé à Strasbourg). On le voit : alors, même au sein des abbayes, les considérations matérielles l'emportaient de très loin sur les principes spirituels...

Duel de falsificateurs

Dans ce faux testament, Odile est censée léguer à parts égales aux deux abbayes tous les biens – à l'exception de la Cour d'Obernai – de son père Adalric, premier duc d'Alsace. L'authenticité du document ne semble pas avoir été remise en cause à l'époque où il a été produit : cette fausse charte a été confirmée en 1358 et 1359 par les autorités laïque et religieuse.

« Cette histoire dit beaucoup de ce que sont les archives, note en souriant Pascale Verdier, directrice des AD 67. Une archive, à la base, c'est une preuve dans un procès. Et celle-ci a marché ! Chez nous, les faux sont plutôt rares, mais vous le voyez : on prend autant de soin des faux que des vrais... »

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°33

Le Décodex passe les sites au crible

« Le Monde » lance un dispositif pour aider les internautes à repérer les informations les moins fiables

Attentats, Brexit, présidentielle américaine et maintenant française... Qu'on l'appelle indifféremment « fake news », propagande, intox ou mensonges, la question de la fiabilité de l'information en ligne ou de son instrumentalisation s'est imposée dans les débats. À l'heure de Facebook, de Twitter et du mobile, s'informer consiste aujourd'hui surtout à savoir trouver des éléments fiables au milieu d'un maelström d'articles, d'images, de vidéos, d'opinions, etc.

Avec Les Décodeurs, créé en 2009 sous la forme d'un blog et devenu une rubrique depuis 2014, Le Monde s'est donné une mission, celle de la vérification de la parole publique (« fact-checking »), qu'il s'agit de proposer ou de rumeurs sur le Web.

Mais ce travail, quels que soient les moyens que nous y consacrons, reste limité : les équipes des Décodeurs repèrent et traitent une à une les informations qui semblent mériter un éclairage. Mais il y a largement plus de rumeurs que de ressources pour toutes les vérifier une à une. D'où cette question récurrente : est-il possible d'automatiser la vérification ou la contextualisation de l'information ? Et si oui, comment ?



MODE D'EMPLOI

PLUSIEURS SERVICES

Une base de données et un moteur de recherche
Nous avons indexé 600 sites classés en cinq catégories : collectif, parodique, très peu fiable, peu fiable et plutôt fiable. Cette base est accessible sur www.lemonde.fr/verification

Des « extensions »
Les extensions sont de petits programmes qui s'installent sur votre navigateur. Au fur et à mesure de votre navigation sur internet, si vous tombez sur un site peu fiable, une fenêtre vous avertit.

Un « robot » Facebook
Sur le réseau social, vous pourrez dialoguer avec un programme qui vous donnera des informations sur les sites.

Des « kits » pédagogiques
De nombreux conseils pour vous apprendre à vérifier l'information.

Trois outils en un, tous gratuits

Le Décodex, lancé mercredi 1^{er} février, est l'un des fruits de ce long travail, sur lequel il reste encore beaucoup à faire. Il a pour objectif de fournir au plus grand nombre des outils simples pour apprécier la véracité des informations. Il ne permettra pas de vérifier toutes les rumeurs qui circulent en ligne, mais il offre déjà à chaque internaute les moyens de repérer les plus évidentes d'entre elles, et d'être averti lorsqu'il consulte un site connu pour diffuser de fausses informations.

Le Décodex propose trois outils en un, tous gratuits. Tout d'abord, un moteur de recherche pour trouver un site, par son nom ou son adresse. Ensuite, une extension, c'est-à-dire un petit programme qui peut être ajouté à son navigateur, et qui signalera, au fur et à mesure de la navigation, par une fenêtre, si le site est fiable ou non. Précisons-le : aucune information personnelle n'est enregistrée par nos outils. Nous proposons également un « robot » Facebook, que vous

pourrez interroger pour savoir si un site est fiable, et qui pourra vous dispenser des conseils pour vérifier une information. Enfin, nous proposons une série d'articles et de vidéos expliquant comment vérifier une information, une image, un sondage...

Les Décodeurs du Monde.fr ont référencé un peu plus de 600 sites d'information, classés selon une « grille » méthodologique, qui prend en compte non leur orientation politique ou idéologique, mais avant tout leur fiabilité journalistique : publient-ils des informations vérifiées ? Donnent-ils leurs sources ? Les auteurs sont-ils identifiés ?

La démarche part d'un constat récurrent : souvent, les lecteurs peuvent être bernés. On peut citer l'exemple d'un site comme IVG.net – il fait partie d'un réseau de vrais-faux sites d'information sur l'avortement, en réalité tenu par des militants opposés à l'interruption volontaire de grossesse –, ou de faux portails d'information locale, qui sont en fait tenus par des militants d'extrême droite.

Avec les réseaux sociaux, il est très simple de se donner les atours d'un site d'information sérieux pour mieux diffuser sa propagande. Notre outil doit permettre à l'internaute de savoir qu'il ne se trouve pas sur un site « neutre », mais sur un organe militant.

Eviter la confusion sur les sources

Face à des faux sites de plus en plus sophistiqués, il s'avère difficile de savoir à qui l'on a affaire. Cette situation crée un réel désarroi chez de nombreux internautes, qui finissent par ne plus savoir s'ils consultent un site d'information, un site parodique, ou un faux nez, alimenté par un groupuscule d'extrême droite.

Pendant la campagne présidentielle américaine, des centaines de milliers d'internautes ont, par exemple, été piégés par un article en ligne affirmant que le pape François aurait soutenu le candidat républicain Donald Trump. D'où la nécessité d'indexer éga-

Avec les réseaux sociaux, il est très simple de se donner les atours d'un site sérieux pour mieux diffuser sa propagande

lement les grands sites de médias, les blogs, et même les pages Facebook, les comptes Twitter et les chaînes YouTube. Cela permet de certifier à l'internaute qu'il se trouve bien sur le site Lemonde.fr et pas, par exemple, sur un faux site qui utiliserait son nom.

Il s'agit d'un travail de longue haleine, qui se veut également collaboratif : à chaque fois que l'internaute est confronté à une source inconnue, il pourra, à terme, solliciter les équipes des Décodeurs pour obtenir des réponses et pour demander l'ajout de la source à la base de données de l'outil.

Il ne s'agit pas de censurer

Notre outil est fondé sur une grille de lecture simple, qui vise avant tout à établir si les informations présentées sont fiables, quelle que soit l'orientation politique de l'émetteur : reprend-il des informations d'autres sources ? Les cite-t-il ? Met-il en avant tous les arguments ? A-t-il sou-

vent publié des informations fausses ?

Il vise aussi à préciser, le cas échéant, qui dirige, écrit, possède le site ou canal sur le réseau social en question. Il n'est pas destiné à « censurer » quoi que ce soit : d'une part, son utilisation est totalement libre ; ensuite, même une fois installé, l'outil n'empêche en rien de consulter le site ou le compte sur un réseau social.

Ce n'est qu'un début. Les Décodeurs souhaitent améliorer et compléter cet outil – en fonction des remarques et des critiques des internautes – et lui adjoindre d'autres fonctionnalités. L'objectif est aussi de mobiliser une communauté d'internautes volontaires pour épauler les équipes sur ce projet. Celles-ci travaillent également avec des chercheurs autour de la question de l'automatisation des vérifications, ce qui contribuera à enrichir cet outil.

Notre outil Décodex est une première étape, sans doute insuffisante, mais qui, nous l'espérons, servira au plus grand nombre. ■

ADRIEN SÉNÉCAT

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

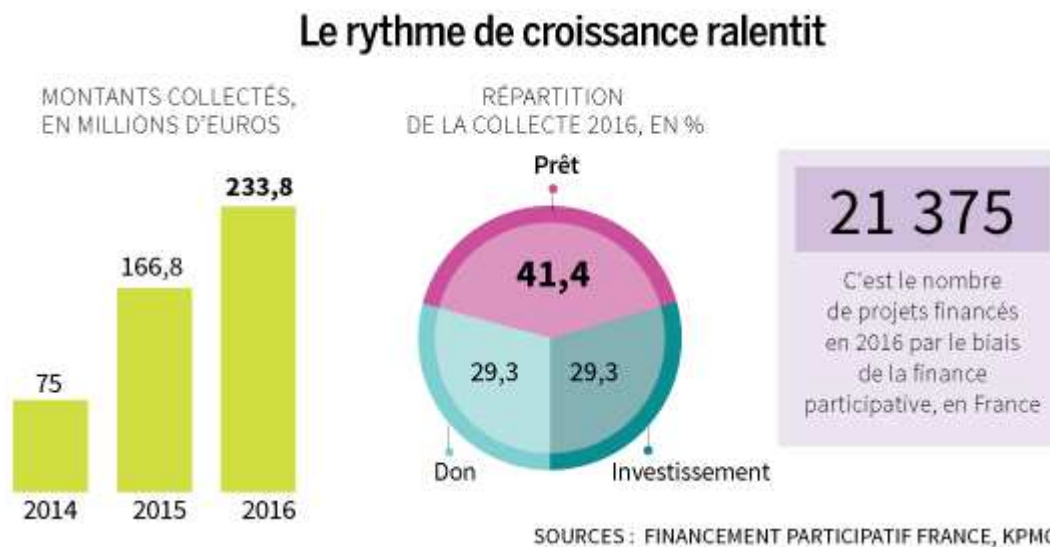
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°34

Le financement participatif suscite moins d'engouement

Les fonds collectés par le biais du « crowdfunding » ont progressé de 40 % en 2016, après avoir plus que doublé l'année précédente.

LE MONDE ECONOMIE | 21.02.2017 | Par Véronique Chocron



L'enthousiasme pour le financement participatif commencerait-il à s'émousser en France ? Certes, le nombre de sites Internet faisant appel à la « foule » pour financer un projet a explosé au cours de ces dernières années, mais le baromètre 2016 du *crowdfunding*, réalisé par KPMG pour l'association Financement participatif France (FPF), dresse un bilan contrasté de l'activité de ce jeune secteur.

Le montant des fonds collectés par la soixantaine de plates-formes recensées affiche ainsi une croissance plus mesurée que les années précédentes, selon les données publiées mardi 21 février. En 2016, la collecte a progressé de 40 %, à 234 millions d'euros, alors qu'elle avait plus que doublé un an auparavant. Le ralentissement de la croissance du secteur se retrouve aussi dans les sommes récoltées par les projets proposés sur les plates-formes. Celles-ci sont stables ou orientées à la baisse. En témoignent, par exemple, les prêts participatifs rémunérés, qui sont souscrits le plus souvent par des start-up ou des TPE-PME. Le montant moyen récolté par ce type de dossier s'est ainsi élevé à près de 133 000 euros l'an dernier, contre 224 000 euros en 2015.

Certes, le crowdfunding a continué à gagner en popularité en 2016. Depuis 2010, date de l'émergence de ces sites de financement participatif, 2,5 millions de particuliers ont déjà soutenu un projet, que ce soit sous forme de don, de prêt ou d'investissement au capital. Mais là encore la croissance semble marquer le pas, puisque le même baromètre recensait 2,3 millions de convaincus fin 2015.

Le marché gagne en maturité

Pour les professionnels du secteur, ce ralentissement signifie que le marché gagne déjà en maturité. De manière précoce puisqu'il ne représente encore qu'une goutte d'eau au regard des financements bancaires.

« De nouvelles plates-formes se créent, de nouveaux domaines sont concernés, positive Nicolas Lesur, le président de l'association professionnelle FPF et fondateur de la plate-forme de prêts Unilend. Le secteur a permis de financer plus de 21 000 projets l'an dernier, la dynamique reste forte. »

Si la finance participative permet à des porteurs de projet petits ou grands de se financer en dehors du circuit bancaire classique, elle offre aussi aux particuliers-investisseurs des rendements intéressants. La rentabilité moyenne atteint environ 7 %, selon les chiffres de FPF. Un taux élevé qui s'explique en partie par la jeunesse du secteur, peu de dossiers financés ayant fait faillite. Quant aux projets d'investissement en capital, l'association professionnelle estime que « seulement » 5 % des sociétés financées ont fait défaut.

Soutien du gouvernement

En 2016, le profil des professionnels et des entreprises qui recourent à ce type de financement a légèrement évolué. *« Les TPE ont un peu moins de difficulté à financer leurs investissements immatériels auprès des banques. Celles-ci prêtent plus volontiers sans garantie, notamment en raison de la politique monétaire menée par la Banque centrale européenne et du rôle joué par Bpifrance, note Nicolas Lesur. Mais le secteur du prêt participatif trouve par ailleurs de nouveaux besoins à servir, par exemple dans les énergies renouvelables, pour rendre plus acceptable localement un projet d'éolienne, ou auprès du monde médical. Un dentiste qui doit acheter des consommables a davantage intérêt à recourir au crowdfunding qu'à utiliser son découvert bancaire qui lui coûte entre 13 % et 18 %. »*

Dans cette nouvelle étape de leur développement, les acteurs de la finance participative peuvent continuer de compter sur le soutien du gouvernement. Après avoir encadré l'activité à la fin de 2014, il a voulu donner un peu plus d'oxygène au secteur en doublant, par exemple, le plafond des prêts que les particuliers peuvent consentir sur ces plates-formes ou en permettant aux investisseurs de souscrire de nouveaux instruments comme les actions de préférence. Ces mesures réglementaires adoptées en octobre 2016 n'ont pas encore produit leurs effets, mais pourraient soutenir la croissance des plates-formes en 2017.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°36

La Grande Tombe de Villeroy bientôt classée par l'Unesco

PIERRE-YVES LE PRIOL

Tout le monde a lieu de s'en réjouir, tant chez les péguystes que chez les élus et les habitants du nord de la Seine-et-Marne. Une procédure de classement et de protection est en cours d'élaboration pour la Grande Tombe où est enterré Charles Péguy, à Villeroy (à l'ouest de Meaux), et pour la plaine environnante où se déroulèrent les combats du début septembre 1914. Ce projet résulte d'une initiative franco-belge visant à inscrire, au titre de l'Unesco (l'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, basée à Paris), plusieurs dizaines des lieux de mémoire sur le front occidental de la guerre 1914-1918 : soit sur les 750 kilomètres qui vont de la Mer du Nord à la frontière suisse. Plus d'une centaine de sites devraient ainsi faire l'objet d'un classement global d'ici 2018, dont 93 en France. On y trouve des lieux très fréquentés comme Douaumont (Meuse) ou le Chemin des Dames (Aisne), Vimy-Notre-Dame de Lorette (Pas-de-Calais) ou le mémorial britannique de Thiepval (Somme). Mais des sites moins connus ont également été retenus pour ce classement – dont celui de Villeroy en raison de ses caractéristiques, qui relèvent, eux aussi, d'une « valeur universelle exceptionnelle ».

Il ne s'agit pas pour l'Unesco de faire mémoire de la première guerre mondiale pour elle-même, ni d'honorer tel camp plutôt que tel autre, tel vainqueur face à tel vaincu. Située sur la commune de Chauconin-Neufmontiers, la Grande Tombe dite « de Villeroy » n'a donc pas été retenue parce qu'elle marque la pointe la plus avancée de l'offensive allemande vers Paris (à 35 kilomètres à vol d'oiseau) ;

ni parce qu'elle témoigne d'une guerre de mouvement caractéristique du début du conflit, avant l'enlèvement ultérieur dans les tranchées. Comme le souligne Nathalie Hubert, chargée de la coordination du projet de classement pour le département de Seine-et-Marne, l'Unesco ne célèbre que les valeurs « de paix et de réconciliation » propres à ce conflit – et ce au travers d'un prisme bien particulier : la mémoire des victimes. L'organisation onusienne rappelle que les millions de morts de ces quatre années de luttes (dont 1 300 000 Français) ne sont pas des combattants anonymes mais des personnes bien identifiables et, à ce titre, elle cherche à promouvoir les « rites funéraires et mémoriels liés à la mort de masse ». Sont donc retenus pour un même classement divers types de mausolées, de cimetières et de stèles, aménagés par une trentaine de nationalités différentes (la France et ses colonies, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les pays du Commonwealth) et disséminés au long de 14 départements du nord-est de notre pays ainsi qu'en Flandre belge : soit de Belfort à Ypres.

Or la nécropole nationale de Villeroy présente une caractéristique notable : c'est une tombe collective, mais avec l'inscription nominative de chacun des soldats qui s'y trouve inhumé. Selon Serge Barcellini, secrétaire général de l'association « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre », le début de la guerre 1914-1918 a vu la mise en œuvre d'une nouvelle politique funéraire qui témoignait d'une « rupture anthropologique et culturelle majeure » : l'individualisation des sépultures et l'inscription des soldats morts dans diverses politiques mémorielles. Auparavant dans l'histoire, le combattant n'avait droit ni à une tombe individuelle, ni à la sauvegarde de son patronyme. Des guerres antiques aux campagnes de Napoléon, aucune mémoire particulière n'était attachée au nom des simples soldats tombés sur les champs de bataille. C'est bien l'ampleur sans précédent des pertes humaines, dès la fin de l'année 1914, qui conduisit les divers belligérants à reconsidérer la manière d'inhumer leurs morts et à inscrire leurs noms dans une mémoire commune.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°37

Culture gratuite, gratuité de la culture, par Bruno Lesprit et Emmanuel de Roux

La culture n'est ni un bien ni une marchandise comme les autres. Ce point de vue est désormais dominant en France, où "l'exception culturelle" est brandie, à droite comme à gauche, pour contrer la menace du rouleau compresseur américain.

LE MONDE | 07.12.2006 à 13h38 • Mis à jour le 08.12.2006 à 09h18 | Par Bruno Lesprit et Emmanuel de Roux

La culture n'est ni un bien ni une marchandise comme les autres. Ce point de vue est désormais dominant en France, où "l'exception culturelle" est brandie, à droite comme à gauche, pour contrer la menace du rouleau compresseur américain. Cette "exception" est en train de s'installer dans la pratique, mais pas là où on le pensait. En effet, depuis les bouleversements techniques suscités par Internet, nombre d'objets culturels (sons, images) sont en train d'échapper à la sphère marchande pour devenir gratuits. C'est le cas aussi de manifestations culturelles offertes au public.

On peut ainsi, sans bourse délier, assister à du théâtre de rue - art gratuit par essence et dépassé par son succès - ou à des grands événements municipaux (Nuit blanche à Paris, Lille 2004 puis Lille 3000). Certains festivals de musique sont entièrement gratuits, comme ceux de Jazz à Toulon, à Paris ou à Besançon, ou partiellement payants, comme la Folle Journée de Nantes et Musiques métisses d'Angoulême. Les expositions à "entrée libre" de l'Hôtel de Ville de Paris, comme celle en ce moment du photographe Robert Doisneau, battent des records d'affluence et bousculent la règle qui veut que l'art est rare et cher. Et l'UMP a inscrit la gratuité des musées dans son programme présidentiel.

Cette gratuité de la culture, livrée dans la rue ou à domicile - et à portée de souris d'ordinateur -, favorise, dans les mentalités, une culture de la gratuité déjà profondément ancrée dans les jeunes générations, qui l'assimilent souvent à l'authenticité, car elle échapperait au commerce.

A priori, on ne peut que se féliciter de l'accès du plus grand nombre aux arts. Historiquement, la culture pour tous, chère au Front populaire, s'oppose à celle, payante, longtemps cantonnée à une élite. A leur création, les musées français n'étaient-ils pas gratuits, dans le but d'"*éduquer le peuple*" ? L'entrée au Louvre n'est devenue payante que dans les années 1920.

Si la grande majorité des expositions temporaires sont payantes, les collections permanentes de nombreux musées municipaux, ceux de la Ville de Paris, par exemple, sont libres d'accès. Dans les musées nationaux, le principe de la gratuité s'applique à certaines tranches d'âge (les moins de 18 ans, par exemple) ou à des périodes particulières (au Louvre, un dimanche par mois). Et le prêt, dans les bibliothèques, est gratuit : en le mettant en cause parce qu'il serait responsable de la baisse des ventes de livres, Jérôme Lindon, PDG des Editions de Minuit, avait provoqué une levée de boucliers chez les bibliothécaires en 1994.

Cette gratuité de la culture obéissait à des règles qui ont volé en éclats avec Internet. Avec des conséquences immédiates. En se généralisant, le piratage menace des pans entiers de l'industrie culturelle - on estime que 12 millions de Français téléchargent illégalement des œuvres sur le Web. En quatre ans, les ventes de CD se sont effondrées de 42 % en valeur. Le débat parlementaire sur la transposition de la directive européenne sur les droits d'auteur a fait surgir l'idée, défendue par des députés de droite comme de gauche, d'une "licence globale" permettant l'accès illimité aux fichiers musicaux contre une somme modique (de 5 € à 15 € par mois). Après une empoignade confuse, le projet a été enterré. Mais l'industrie cinématographique est à son tour touchée par la crise - pour preuve la chute du marché du DVD, pénalisé par 120 millions de films téléchargés illégalement en 2005.

Sans évoquer l'épineuse question de la rémunération des créateurs, la gratuité a pu être considérée comme perverse. Beaucoup pensent que la culture nécessite un effort ou une motivation, même si le prix à payer est symbolique. C'est l'objet du débat qui a opposé le fondateur du Lieu unique, à Nantes, Jean Blaise, organisateur de la première Nuit blanche parisienne, en 2002, et favorable à un "passe" payant, qui manifesterait ainsi un "*choix volontaire*", à l'élu chargé de la culture à la Mairie de Paris, Christophe Girard, qui veut "*une fête gratuite pour tous*".

La gratuité risque en effet de transformer le public en consommateurs passifs - qui ne paie pas n'a pas de comptes à exiger - ou bercés d'illusions quant au caractère désintéressé de l'offre. Car la culture a forcément un coût, supporté par la puissance publique ou le secteur privé. Dans le premier cas, c'est l'Etat ou les collectivités locales qui la subventionnent. Sans conséquences ? Dans *L'Etat culturel* (1991), Marc Fumaroli a fustigé une culture étatique et stéréotypée, défendue par un groupe de fonctionnaires au profit de créateurs choyés par le pouvoir. Les plus pessimistes y voient l'imposition d'un goût officiel, même si nous sommes évidemment à mille lieues du rôle dévolu à la culture dans les régimes totalitaires : être au service de la propagande.

SPONSORAT OU PUBLICITÉ

Le coût de la culture peut également être pris en charge par le secteur privé, via le sponsorat ou la publicité. Certains se souviennent qu'une radio privée - Europe 1 - a programmé des émissions mythiques comme "Pour ceux qui aiment le jazz" ou "Salut les copains !" qui ont apporté dans les foyers les chœurs de Charlie Parker et les chansons des Beatles.

Aujourd'hui, une connexion quasi subliminale s'installe entre culture gratuite et publicité. A cause de pressions commerciales, moins de 3 % des titres de musique totalisent plus de 76 % des diffusions radiophoniques. Les grandes compagnies discographiques, Universal et EMI, ont certes récemment annoncé qu'elles mettraient "gratuitement" à disposition leurs catalogues de chansons en distribution numérique, mais ce sera en *streaming* (lecture seule) et en contrepartie d'un message publicitaire de 90 secondes. Enfin, nombre d'internautes ignorent que le site My space.com, perçu comme une plate-forme d'échange quasi libertaire, est désormais la propriété du magnat de la presse Rupert Murdoch.

Même les manifestations gratuites organisées par l'Etat n'échappent pas toujours à la récupération mercantile. La Fête de la musique, permettant officiellement aux amateurs de s'exprimer, permet aussi à une grande marque d'apéritif de faire connaître son nom à travers des concerts parisiens en plein air.

La marche vers la gratuité semble irréversible. Il faut alors en mesurer les risques. Elle permet sans doute la découverte pour les plus démunis. Mais, couplée à la publicité, elle risque surtout de favoriser une culture uniformisée. Et, lancée par l'Etat ou une collectivité locale, elle peut n'être qu'une simple opération de communication. Entre cette menace et l'impossible retour à l'ordre ancien, il faut inventer un nouveau système - pour que les artistes soient rémunérés par ceux-là mêmes qui les consomment. Car ce qui est précieux a forcément un prix.

Bruno Lesprit et Emmanuel de Roux

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°38

Les herbiers, histoires vivantes de la biodiversité

[Le 27.07.2016 à 13h00](#) | Mis à jour le 27.07.2016 à 13h00

S'ils peuvent paraître un brin désuets, les herbiers constituent toujours aujourd'hui de précieux outils d'étude de la biodiversité.

COLLECTION. Le nez dans les herbes folles, le botaniste examine à la loupe une "Viola lutea", avant de la glisser délicatement dans du papier journal pour la faire sécher. Au pied du Puy-de-Côme, au coeur des volcans d'Auvergne, le conservateur des Herbiers universitaires de Clermont-Ferrand Gilles Thébaud répertorie tous les cinquante centimètres les plantes présentes sur plusieurs tronçons d'une clairière fleurie de gentianes et de pensées sauvages. "On est un peu comme des archéologues qui étudient le patrimoine menacé par un chantier. On collecte des espèces qui sont fragiles, dont on sait qu'elles seront détruites lors de l'extension de carrières ou, comme dans ce secteur, par l'introduction du pastoralisme", résume le conservateur auvergnat, missionné par le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne pour effectuer un diagnostic de la flore locale. Une plongée dans le monde végétal bien loin de l'image collée à ces scientifiques chargés de veiller sur de vieux spécimens au charme suranné. Aux Herbiers universitaires d'Auvergne, près de 580.000 planches - dont les plus anciennes datent de la Révolution française - et 700.000 spécimens récoltés aux quatre coins du monde sont conservés dans des centaines de vieux casiers en bois.



Un ancien herbier (g) et un plus récent, photographiés le 8 juillet 2016 à l'université de Clermont Ferrand. AFP.

Les herbiers et la révolution du séquençage

"On passe pour une science ringarde", regrette Gilles Thébaud. "Mais les herbiers, ce ne sont pas uniquement des objets de musées, ce sont des mines d'informations scientifiques vivantes et essentielles pour connaître l'évolution de la biodiversité", assure le conservateur auvergnat, à la tête de la troisième plus grande collection universitaire de France. Depuis quelques années, les naturalistes ont rebattu les cartes en matière de systématique (classification des espèces), à l'aune des progrès de la biologie moléculaire. La dessiccation des plantes préservant leur ADN, le séquençage génétique est venu affiner les connaissances en la matière, au point parfois de bousculer certaines classifications bien établies. Renfermant des banques de données génétiques encore exploitables, les herbiers sont particulièrement prisés pour certaines recherches en pharmacologie, cosmétique ou allergologie. "L'université de Gdansk, en Pologne, nous a récemment réclamé les échantillons de guis que nous possédions pour pouvoir en étudier les principes actifs", rapporte encore cet érudit des plantes, spécialiste des tourbières et pelouses pâturées d'altitude. En outre, les collections naturalistes apportent désormais des éléments nouveaux sur l'impact du réchauffement climatique. "Des plantes que l'on pouvait récolter au 19e siècle à la base du Puy-de-Dôme, on les retrouve aujourd'hui à son sommet (à 1.465 mètres d'altitude). Elles ont en fait suivi l'évolution de la température et migré pour retrouver un biotope (milieu) plus favorable", illustre Arnaud Delcoigne, ingénieur de recherche au sein des Herbiers clermontois.

Numérisation

"Les herbiers, ce sont 450 ans d'archivage de la biodiversité", abonde à son tour Marc Pignal, botaniste au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) de Paris, citant une étude sur le dosage du carbone 13 dans les plantes, qui a permis de "mettre en évidence le début de l'utilisation des énergies fossiles, dans les années 1850". "C'est très important d'avoir des données aussi vieilles car elles nous permettent véritablement d'envisager l'avenir", ajoute celui qui dirige la plateforme Recolnat, chargée de numériser près de 2 millions de plantes renfermées dans les herbiers français d'ici à 2019, en vue de leur valorisation. Les échantillons, dont l'attachage sur des planches s'effectue en grande partie à Clermont-Ferrand (avant leur numérisation à Montpellier), seront ainsi visibles sur Internet par des chercheurs du monde entier. "On découvre sans cesse des nouvelles espèces ou sous-espèces et l'on continue de collecter des échantillons "types" (de référence). La numérisation, ça nous permettra de dire à un chercheur qui est à l'autre bout du monde: "J'ai cette plante ici et vous pouvez venir la chercher", souligne encore Arnaud Delcoigne. De quoi dépoussiérer définitivement une science qui n'a pas fini de reverdir.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°40

Internet : du devoir de mémoire au « droit à l'oubli »

Google organise une consultation, qui fait étape à Paris jeudi, pour tenter de dessiner les contours et les modalités de ce nouveau droit.

LE MONDE | 24.09.2014 à 08h21 • Mis à jour le 24.09.2014 à 15h59 | Par Martin Untersinger (*journaliste/martin-untersinger/*)

Le 13 mai, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a consacré le fameux « droit à l'oubli numérique ». Ce dernier, qui restait jusqu'alors virtuel, a été transformé par la justice européenne en un nouveau droit très concret octroyé aux citoyens.

Juridiquement, les juges de Luxembourg ont appliqué les textes européens : par son travail d'indexation d'Internet nécessaire à son moteur de recherche, Google agrège des informations personnelles d'individus, qui sont ensuite proposées dans certains résultats de recherche. A ce titre, il est responsable de ces données et doit les supprimer si l'internaute concerné le demande et dans certaines conditions.

Le nombre de demandes de suppression de résultats de recherche reçues par Google – plus de 100 000 en quelques mois – constitue la preuve indéniable que ce nouveau droit répond à une véritable aspiration des citoyens européens. Il n'a pas fallu longtemps pour que des deux côtés de l'Atlantique, de virulentes critiques s'abattent sur la décision de la Cour.

Des journalistes français ont crié à la censure, arguant que des informations d'intérêt public allaient disparaître de la mémoire collective, que des hommes politiques empêtrés dans les affaires allaient pouvoir se refaire une virginité numérique. Ce danger, au vu de la décision de la Cour, semble lointain : les juges ont expressément exclu du champ du « droit à l'oubli » les informations ayant un intérêt pour le public. Impossible donc pour un homme politique de faire oublier qu'il a omis de payer ses impôts...

« DÉRÉFÉRENCIEMENT PERSONNEL »

D'autres critiques se sont désolées de la disparition totale de certaines pages Web, dont des articles de presse, des moteurs de recherche. Là encore, la Cour précise que les articles incriminés ne doivent disparaître que lorsque le nom de la personne requérante est recherché. Les pages Web restent accessibles dans Google lorsqu'on les recherche par un autre biais. Dans certains cas, le terme de « droit à l'oubli », qui n'est pas utilisé directement dans la décision de justice, est trompeur. Il est plus juste de parler d'un droit au « *déréférencement personnel* ».

Une autre critique a été exprimée, notamment côté américain : la décision européenne mettrait à mal la sacro-sainte liberté d'expression. Cette critique, symbole du choc des valeurs entre l'Europe et les Etats-Unis dont Internet est coutumier, oublie que la Cour a pris en considération un autre droit, aussi solidement protégé en Europe, celui de la vie privée.

Dans un classique exercice de conciliation, la CJUE a estimé que ce droit à la vie privée prévalait, dans certains cas, sur la liberté d'expression. Ces critiques, en se concentrant sur la décision de la Cour, passent à côté des vrais enjeux. Le premier, c'est que le juge et le législateur du XXI^e siècle se trouvent devant une situation inédite : celle d'un monde à la mémoire toujours plus permanente. Il est aujourd'hui possible d'obtenir le CV complet de celui ou celle qui se tient en face de nous, en quelques secondes depuis un téléphone connecté à Internet.

PIQÛRE DE RAPPEL

Ce changement est majeur : les informations personnelles, hier complexes et longues à réunir, sont à portée de clavier, pour toujours. Il semble raisonnable que certaines informations périmées ne puissent pas entraver la vie présente du citoyen, et il n'est pas absurde que le législateur se tienne auprès de ceux, nombreux, qui ne peuvent pas mener une vie entièrement publique. Comme le dit le journaliste David Meyer, ce « droit à l'oubli » est une « *forme de censure qui protège les faibles, pas les puissants* ».

Encore faut-il distinguer les faibles des puissants. C'est sans doute là le péché de la Cour, qui a confié à Google le pouvoir exorbitant d'effectuer une délicate conciliation entre des principes fondamentaux de nos démocraties, la liberté d'expression et la protection de la vie privée, dans une totale et contrainte opacité. Le tout avec des instructions plus que vagues : les juges ordonnent en effet la suppression des informations jugées « *inadéquates, non pertinentes ou excessives, non mises à jour* ». Aurait-il fallu des préconisations plus précises, ou bien que la justice, voire une autorité administrative (comme la Commission nationale de l'informatique et des libertés en France), soit à la manoeuvre ?

La décision de la CJUE est une piqûre de rappel. Le Parlement européen a, au printemps, amendé le texte, issu de la Commission, rénovant le droit européen en matière de protection des données personnelles. Les députés ont explicitement prévu un « droit à l'oubli » proche de celui que les juges européens ont esquissé. Il est plus que temps de se pencher sur le sujet.

Google organise une consultation, qui fait étape à Paris jeudi 25 septembre, dans laquelle des participants du monde des médias, des nouvelles technologies et des universitaires tentent de dessiner les contours et les modalités de ce nouveau droit. Cette initiative est plus que bienvenue. Mais il est dommage qu'un débat aussi crucial ne déborde pas plus largement dans la société civile. Comme le souligne l'universitaire italien Luciano Floridi, qui participe à la consultation de Google, nous sommes passés, « *en l'espace d'une vie humaine, du devoir de mémoire au droit à être oublié* ».

Ce changement majeur mérite en tout cas mieux que certains débats à l'emporte-pièce qui ont eu lieu jusqu'ici.

Lire aussi notre enquête (abonnés) : Le "droit à l'oubli numérique" inquiète les historiens

([/technologies/article/2013/10/03/le-droit-a-l-oubli-numerique-inquiete-les-historiens_3489513_651865.html](http://technologies/article/2013/10/03/le-droit-a-l-oubli-numerique-inquiete-les-historiens_3489513_651865.html))

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

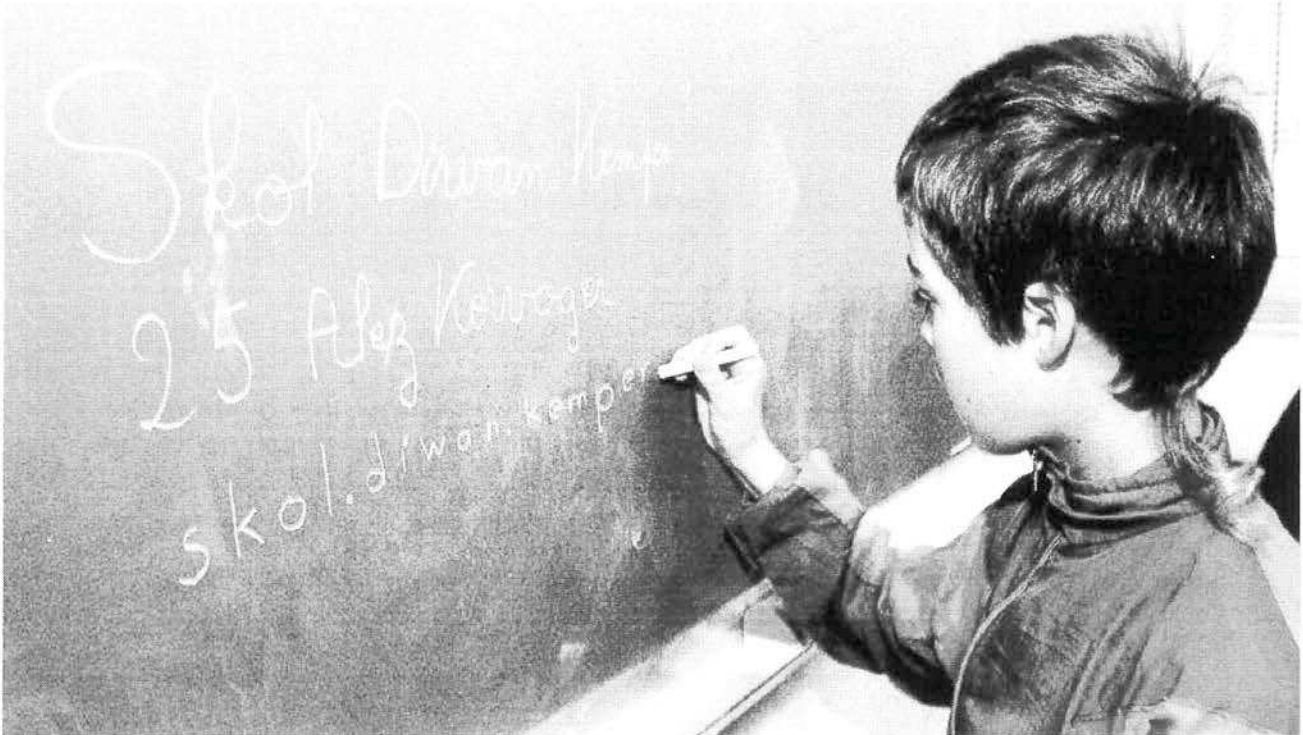
Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°41

Le succès des langues régionales à l'école

Mis à jour le 31/07/2013 à 18:18



Cours de breton dans une école Diwan. Avec 35.000 élèves inscrits en 2011-2012, c'était la troisième langue la plus enseignée. Crédits photo : V MOUCHEL/BEP/OUEST FRANCE

La hausse de 24 % d'élèves inscrits en 2012 ne compense pas l'effritement de la pratique sur le terrain.

Qui comprend encore le sens d'Adichats («Adieu» en langue d'oc) ou peut répliquer s'il se voit qualifié de frar («insolent») ? Le nombre de Français pratiquant des langues régionales (<http://plus.lefigaro.fr/tag/langues-regionales>) ne cesse de diminuer. Maître de conférences en occitan à l'université de Montpellier, Marie-Jeanne Verny constate même la disparition de l'accent régional dans les jeunes générations. Cette diminution s'explique notamment par la mobilité croissante des populations, selon un rapport récemment remis au ministère de la Culture (<http://plus.lefigaro.fr/tag/ministere-de-la-culture>).

L'enquête «Information et vie quotidienne» réalisée en 2011 par l'Insee fait également état d'une baisse de la pratique des langues régionales (et étrangères) en France, au profit du français : 86% des personnes interrogées parlent exclusivement le français, alors qu'elles n'étaient que 74% à le parler dans leur enfance. Parmi les personnes nées ou élevées en métropole, ce chiffre atteint 93%.

Pourtant, paradoxalement, les enfants sont toujours plus nombreux à apprendre une

langue régionale. Cet enseignement concernait pas moins de 272.000 élèves en 2011-2012. Et il connaît une progression régulière: «La hausse globale, tous cycles confondus, s'établit à +24% par rapport à l'année scolaire 2009-2010, dont une forte progression des enseignements dans les langues régionales ultramarines», selon le rapport du comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne.

Une offre «inégalement répartie»

Les langues les plus recherchées sont: l'alsacien (73.000 élèves), l'occitan (62.000 élèves), le breton (35.000 élèves), le corse (34.000 élèves), le créole (17.000 élèves), le basque (14.000 élèves), le catalan (13.000 élèves) et le tahitien (13.000 élèves). Mais même le dialecte francique de Moselle, les langues mélanésiennes (4000 élèves, chacun), le gallo (environ 500 élèves), le flamand occidental (dans le primaire) sont enseignés.

Pourtant, le rapport pointe une offre «inégalement répartie». «Malgré une progression continue» du nombre d'élèves concernés, «l'enseignement en langues régionales présente certaines fragilités», notamment «une forte déperdition du nombre d'élèves poursuivant ces études jusqu'à la terminale». Une des raisons invoquées par les parents, c'est la crainte que cet enseignement spécifique ne finisse par constituer un handicap par rapport à ceux qui suivent une filière plus classique.

De plus, les jeunes qui apprennent le breton dans un cadre scolaire ne comprennent pas forcément leurs aînés, le breton enseigné à l'école n'étant pas forcément le même que celui de leurs grands-parents! La prononciation des langues régionales est ainsi trop souvent calquée sur celle du français. Il est difficile de motiver des élèves à poursuivre l'étude de cette langue «quand leur grand-père leur répond que ce n'est pas le même breton», écrivait Fanch Broudic, linguiste et écrivain qui a remis un rapport sur le sujet au rectorat de Rennes en 2011.

L'attrait du bilinguisme

Souvent, la motivation des parents pour inscrire leurs enfants dans une école bilingue tient davantage à l'attrait du bilinguisme qu'au choix avéré du breton, de l'occitan ou du basque. C'est souvent la gymnastique de l'esprit qui intéresse, quelle que soit la langue. Les écoles bilingues, comme *Diwan* (<http://www.diwanbreizh.org/>), ont par ailleurs la réputation d'être d'excellent niveau... Ces chiffres records ne masquent par ailleurs pas une difficulté majeure de l'enseignement des langues régionales, le «manque chronique d'enseignants» relevé rapport après rapport. Le nombre de candidats reste le plus souvent inférieur aux besoins de l'Éducation nationale, qui fait appel à des contractuels.

Enfin, le succès des langues régionales auprès des élèves n'enraye pas, sur le terrain, le tarissement de la pratique. Selon les estimations de l'Association pour l'enseignement du catalan, 3000 locuteurs disparaîtraient chaque année dans le département des Pyrénées-Orientales, tandis que l'enseignement n'en formerait que 300 nouveaux.

Corse, breton... Le filon des traductions du Petit Nicolas

Le Petit Nicolas, best-seller international (15 millions d'exemplaires) de René Goscinny illustré par Jean-Jacques Sempé, sortira en breton à l'automne, vient d'annoncer l'éditeur Imav Éditions. Le premier titre déjà paru cet été en langue corse (Niculinu in Corsu) a été tiré à 4500 exemplaires. Les aventures du célèbre écolier seront aussi traduites en «arabe maghrébin» en octobre. «Nous avons également décidé de publier une traduction du Petit Nicolas en yiddish, qui fait partie des 75 langues de France officiellement reconnues par la République française, aux côtés du breton, du corse, de l'alsacien, de l'occitan, etc.», a expliqué l'éditeur. De fait, il n'est pas le premier à s'intéresser au filon des langues régionales. Traduit dans plus d'une vingtaine de langues régionales, dont le gallo, Tintin l'a précédé, il y a quelques années. Pour un libraire parisien, les acheteurs ne sont pas forcément des personnes parlant la langue, mais plutôt des gens nostalgiques de leurs origines, de leur enfance. «Ces clients l'offrent parfois à leurs petits-enfants en forme de clin d'œil. Cela marche très bien au moment de Noël. Le lisent-ils vraiment? Difficile à dire.»



Marie-Estelle Pech

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

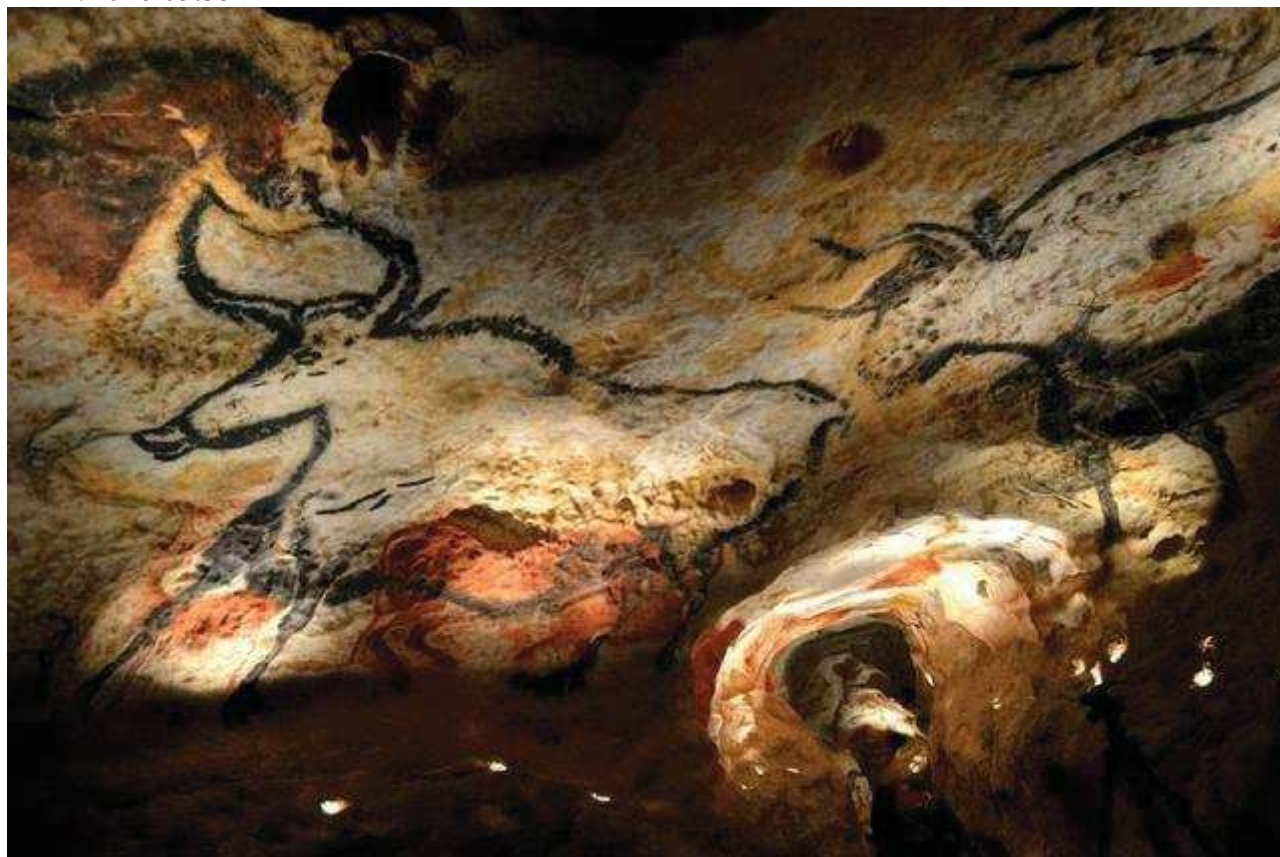
Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°42

Lascaux IV, plus vrai que nature

10/12/2016 05:35



Si l'on vous dépose directement dans Lascaux IV, il vous sera difficile de vous rendre compte que vous êtes dans un fac-similé. - (Photo NR, Clément Hebral)

Inauguré ce samedi par François Hollande, Lascaux IV propose un voyage au plus près de nos ancêtres grâce à une expérience inédite. Reportage.

De notre envoyé spécial

Lascaux IV propose un plongeon de 20.000 ans dans l'histoire, au temps des hommes de **Cro-Magnon**. Le fac-similé de la célèbre grotte est plus vrai que nature et l'atmosphère y est identique : il fait humide, sombre et les sons sont assourdis. La grotte originale est reconstituée dans son **intégralité**, ce qui n'était pas le cas des reproductions précédentes. Une nouvelle galerie est désormais accessible aux visiteurs. Les têtes pensantes de ce projet, d'un coût de **66 millions d'euros**, sont allées jusqu'à reproduire l'éboulis de la découverte de la grotte, causé par quatre adolescents il y a de cela cinquante-six ans.

L'archéologue Jean-Pierre Chadelle, membre du collège d'experts qui a supervisé la construction du fac-similé, a pu se rendre dans la grotte de Lascaux à l'époque où il travaillait au ministère de la Culture. « *C'était une telle émotion... Quand on sort de ce lieu, on n'a pas envie de parler, on veut garder ces images en tête, se recueillir et s'interroger sur la qualité de ces œuvres réalisées par des hommes qui n'avaient pas peur du noir. Avec Lascaux IV, l'émotion est aussi au rendez-vous. C'est un choc, vraiment* ». En somme, une expérience au plus proche de la réalité.

Les nouvelles technologies au service de l'histoire

Lascaux IV se situe à 500 mètres de la grotte originale, dans le **Centre international de l'art pariétal de Montignac** (Dordogne). Véritable sanctuaire au pied de la colline de Lascaux, le lieu surprend par son architecture (*voir le diaporama sur lanouvellerepublique.fr*). Avec sa cloison végétalisée, son aspect semi-enterré et ses grandes parois vitrées, le Centre se fond dans le paysage. A l'intérieur, on retrouve le fac-similé, mais bien plus encore.

Les nouvelles technologies sont au centre de l'expérience Lascaux. Un cinéma propose un **voyage en 3D** au cœur de la grotte, là où il est impossible de se rendre physiquement. La « galerie de l'imaginaire » offre la possibilité de créer sa propre exposition tout en explorant les liens entre art pariétal et art moderne. L'atelier de Lascaux permet de mieux comprendre les dessins et les signes grâce à divers outils numériques très visuels. Bref, autant de salles qui faciliteront un voyage sensoriel au plus près de nos ancêtres.

Lascaux IV sera ouvert au public à partir de mercredi 15 décembre.



Le Centre international de l'art pariétal de Montignac

Clément Hebral

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°43

Les musées face au risque terroriste

LE MONDE | 27.03.2015 à 12h02 • Mis à jour le 27.03.2015 à 12h40 | Par Roxana Azimi

A quoi reconnaît-on un sujet sensible ? A l'esquive des intéressés. Interrogés sur la question de la sécurité des musées face au risque terroriste, aux lendemains de l'attentat meurtrier au Musée du Bardo, à Tunis, le 18 mars, beaucoup de présidents de grandes institutions parisiennes ou londoniennes se sont fait excuser, se retranchant derrière leur direction générale ou leur service de communication. Quand ils ne glissent pas qu'il n'y a pas de « *peur particulière* ».

Pourtant, cette peur est une réalité pour le Musée juif de Bruxelles, depuis l'attaque du 24 mai 2014, qui a fait quatre victimes. « *Je ne pensais pas qu'un lieu où défilent des visiteurs de toutes confessions et de toutes nationalités puisse être une cible* », soupire Philippe Blondin, son président. Avant cet assaut, le musée ne disposait pas de mesures de protection spécifiques. Sa protection s'est fortement accrue pour la réouverture, le 14 septembre, au terme d'une longue enquête et d'une gestion psychologique d'employés sous le choc. Depuis un mois, la surveillance est encore renforcée, avec un stationnement de l'armée devant le bâtiment.

Même protection policière et militaire, renforcée depuis le 8 janvier, devant le Musée d'art et d'histoire du judaïsme à Paris, le seul à disposer depuis 1998 d'un sas de sécurité. « *Avec l'attentat de Bruxelles, nous avons compris qu'on était passé d'un risque virtuel à un risque réel*, confie Paul Salmona, directeur de ce musée, qui consacre un quart de son budget à la sécurité. *Il y avait eu l'attaque contre le restaurant Jo Goldenberg, la synagogue de la rue Copernic, mais [une attaque] de musée, jamais.* » Depuis la tuerie de *Charlie Hebdo*, le plan Vigipirate est passé au niveau « alerte attentat » pour les sites sensibles en Ile-de-France et dans les Alpes-Maritimes. Les règles de sûreté sont partout les mêmes, mais les modes d'application sont laissés à la discrétion des musées, qui couplent généralement la télésurveillance avec les rondes policières.

« Mesures de contrôle renforcées »

Les grands établissements parisiens sont dotés de portiques de détection de métaux, dispositif coûteux que ne peuvent s'autoriser les petites structures. « *Les mesures de contrôle renforcées aux entrées publiques qui nous ont été demandées à l'occasion des fêtes de fin d'année sont toujours en vigueur : contrôle de personnes entrantes au magnétomètre en complément du contrôle des bagages aux tunnels d'inspection à rayons X, et renforcement des patrouilles militaires extérieures*, détaille-t-on au Louvre. *Toute personne refusant de se prêter à un contrôle visuel de ses bagages doit se voir refuser l'entrée de l'établissement.* » Le projet Pyramide, destiné à mieux réguler d'ici à deux ans les flux de visiteurs, a d'ailleurs intégré les normes imposées par Vigipirate.

Au Musée d'Orsay, l'un des cinq accès a été condamné, tandis que le nombre des entrées est limité désormais à deux contre cinq au Quai Branly. A Versailles, où il faut protéger un domaine de 900 hectares en plus du château, seules cinq grilles sur huit sont ouvertes. Partout, les bagages volumineux et les objets contondants sont refoulés. Reste le problème des longues files qui serpentent devant le Louvre ou Orsay. « *Depuis l'attaque au Bardo, on se pose une question : que fait-on si des gens tirent dans le tas ?*, s'inquiète un conservateur. *Mais, jusqu'à présent, on n'a pas senti de psychose.* » Certes, la semaine suivant l'attentat contre *Charlie Hebdo*, le nombre de visiteurs a chuté de 20 % au Grand Palais et de 22 % au Musée d'art et d'histoire du judaïsme. « *Il y a eu une baisse après la restriction de circulation des scolaires, mais on n'a constaté aucun recul chez les touristes, qui représentent 80 % des*

visiteurs », observe pour sa part Thierry Gausseron, administrateur du domaine de Versailles.

Un lieu symbolique

Les musées ont d'ailleurs retrouvé leur fréquentation habituelle, malgré les temps d'attente suscités par les fouilles. A Orsay, on se félicite ainsi d'accueillir depuis la semaine dernière 4 600 personnes par jour pour l'exposition « Bonnard ». « *On a ressenti une volonté des visiteurs de venir malgré tout, conforte Lucie Marinier, secrétaire générale du Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Le jour de la minute de silence à la mémoire de Charlie, beaucoup de gens nous ont dit qu'ils étaient venus exprès au musée. J'ai senti chez le personnel une volonté de rester ouvert, de jouer notre rôle de service public.* »

Le musée est bien plus qu'un service public, c'est un lieu éminemment symbolique. Il n'est pas anodin que le président François Hollande ait choisi de s'exprimer le 18 mars au Louvre, quelques semaines après la destruction des sculptures du Musée de Mossoul, en Irak. Les établissements excluent toute comparaison avec l'attaque du Bardo, où la surveillance était vraisemblablement défaillante. « *Il n'y a pas de rapport entre ce qui s'est passé en Tunisie et nous, affirme Jean-Paul Cluzel, président de la RMN - Grand Palais. Je ne suis même pas sûr qu'il faille comparer l'attentat du Musée du Bardo avec la destruction des statues au Musée de Mossoul ou les attentats de Charlie Hebdo. Je ne pense pas que les œuvres d'art occidentales soient une cible privilégiée.* »

Olivier Gabet, directeur du Musée des arts décoratifs à Paris, ne partage pas cette analyse. « *Les musées symbolisent les dernières valeurs un peu fortes et identitaires du monde démocratique* », dit-il. Les spécialistes de l'islam et du monde arabe en sont tout aussi convaincus. « *On est passé d'un djihadisme qui frappait les lieux de pouvoir économique, politique ou religieux à un djihadisme qui s'attaque aux grands symboles de la société civile moderne, et le musée en est l'expression suprême, estime le sociologue Raphaël Liogier, directeur de l'Observatoire du religieux à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence. Il n'y a rien que des islamistes puissent haïr plus qu'un musée, qui est le lieu du transfert du savoir, le rêve de coexistence entre différents modes de pensée et d'être. C'est l'incarnation de la globalisation et de l'impérialisme, du croisement culturel, qu'ils exècrent.* »

Autocensure

Pour Alexandre Kazerouni, chercheur à Sciences Po Paris, les attaques obéissent à une stratégie de communication. « *La destruction des sites à Bagdad relève d'une logique de pillage et de guerre civile. Les événements dans les musées de Mossoul ou du Bardo sont, en revanche, une manière de s'adresser efficacement à l'Occident, analyse-t-il. Ils savent que c'est là qu'ils vont créer le plus d'émotion, car le musée, c'est ce qu'il y a de plus sacré en Occident. C'est beaucoup plus important que dans le monde musulman.* »

Face au risque de polémique, voire d'attaques, plusieurs centres d'art ont opté pour l'autocensure. Le Pavillon Vendôme, à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine), a fait retirer une pièce de Zoulikha Bouabdellah d'une exposition finalement annulée. La Villa Tamaris, à La Seyne-sur-Mer (Var), a renoncé à une vidéo de Mounir Fatmi représentant Salman Rushdie endormi. « *Le pire serait de se replier, d'abdiquer* », réagit Jean-François Chougnet, président du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) à Marseille. Fin avril, le musée proposera une exposition sur les lieux saints partagés par les trois monothéismes. « *Nous avons veillé à être pédagogiques, insiste Jean-François Chougnet. Le projet n'est pas provocateur, mais nuancé, en sachant que, parfois, la nuance ne fait pas plaisir.* »

Durant l'accrochage sera diffusée une vidéo qui a circulé en 2014 sur Internet. Elle montre

des hommes en tenue de djihadiste en train de fracasser une représentation saint-sulpicienne de la Vierge. Cette bande a suscité une levée de boucliers dans les pays arabes, où se sont déroulées de nombreuses manifestations « pro-Vierge », que documente le MuCEM. D'autres lieux, dont la coloration est souvent très politique, font preuve de fermeté. « *Je n'ai pas changé une virgule à ma programmation, parce que j'aurais peur. L'angoisse fait partie de notre boulot* », confie Marta Gili, directrice du Jeu de paume à Paris. Philippe Mourrat, directeur des Métallos, centre d'art installé en face d'une mosquée salafiste du côté de Belleville, ne dit pas autre chose : « *On ne peut pas se coucher au prétexte de protéger les personnes. Ou alors il vaut mieux fermer.* »

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°45

LES AGENTS DU LOUVRE CONVERSENT À L'HÔPITAL

Plusieurs volontaires du Louvre, associé à l'AP-HP, animent à l'hôpital des « Conversations » autour de leur métier ou sur les collections du musée.

Habituellement les murs résonnent d'autres mots : médicament, soin, hospitalisation...

Grâce au partenariat noué en 2014, pour trois ans, avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (APHP), désormais, une expérience inédite veut que l'on parle aussi de peinture ou de sculpture, de riches civilisations ou des métiers d'art. En médecine gériatrique ou psychiatrique, on mesure déjà les effets bénéfiques des contacts avec la culture, qui active la parole. « Le Louvre à l'hôpital »*, tel est le nom de ce programme auquel 13 établissements de l'AP-HP s'associent en 2016 : « Depuis plusieurs années, explique Cathy Losson, cheffe du service Démocratisation culturelle et action territoriale au Louvre, nous menons des actions en faveur des publics dits "empêchés" : prisonniers, personnes handicapées et/ou hospitalisées, pour leur permettre d'avoir accès aux trésors du musée.»

Un projet à l'échelle de l'établissement. « Le Louvre à l'hôpital » se distingue des initiatives précédentes :

« En effet, poursuit Séverine Muller, cheffe de projet "Le Louvre à l'hôpital", en plus de faire tourner entre les établissements partenaires une "artothèque", constituée d'une cinquantaine de reproductions d'œuvres du Louvre, exposées au cœur des lieux de vie, jusqu'aux chambres des patients, nous avons inscrit notre démarche dans une dimension humaine et relationnelle. Cela nous a conduits à sensibiliser le personnel soignant aux bases de l'art et de la médiation et, depuis l'année dernière, les agents du musée pour qu'ils s'adressent directement aux patients. »

Car c'est sur le désir des personnels du Louvre de transmettre et d'échanger que repose le dispositif, véritable projet à l'échelle de l'établissement. Cette année, une trentaine d'agents volontaires, de toutes catégories, issus de toutes les directions et départements, ont choisi de participer aux « Conversations », c'est-à-dire d'aller, sur leur temps de travail, quelques heures à l'hôpital. Et de parler. Au préalable, ils auront choisi, en concertation avec Séverine Muller, le sujet, parmi la vingtaine proposée (les chefs-d'œuvre, *La Joconde*, le geste, le sourire... et même son propre métier), et le lieu où ils sont le plus à l'aise : « Nous intervenons dans divers services, indique Cathy Losson, de la gériatrie aux enfants malades. » Dans les jours qui précèdent la « Conversation », sa collègue Séverine, qui accompagne fidèlement chacun de ces rendez-vous, aura passé le temps nécessaire avec l'agent à préparer la séance « et lever les éventuelles appréhensions ».

De vraies rencontres. Ainsi Xavier Milan, chef du service de la communication interne, venu en psychiatrie à l'hôpital Fernand-Widal (Paris Xe), s'apprête-t-il à renouveler l'expérience : « Cette fois dans un service d'addictologie. » À l'aide d'outils de médiation conçue par l'équipe projet, dont une fidèle reproduction de la stèle de Ramsès II, et ses photos personnelles de voyages, Xavier redonnera de sa passion pour l'égyptologie : « Ce fut une vraie rencontre. J'ai aussi vu le prestige incarné par le Louvre dans les yeux des gens. On l'oublie parfois, ça motive d'autant. »

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

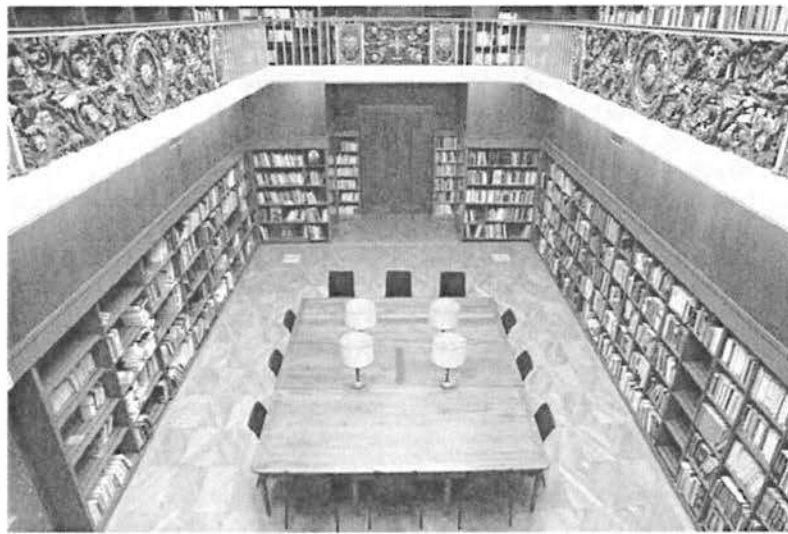
Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°46

Recherche : Le Louvre inaugure son Centre Dominique-Vivant Denon

L'ouverture du Centre Dominique-Vivant Denon fait entrer le Louvre dans une nouvelle ère. Après le temps de la confidentialité, les recherches s'ouvrent au public et à l'interdisciplinarité. Le Louvre sort doucement de sa coquille en tendant la main vers d'autres acteurs institutionnels français et étrangers. Un seul mot d'ordre : la transversalité. *Par Sarah Hugouenq*



Centre Dominique-Vivant Denon.
© 2016, musée du Louvre / Antoine Mongodin.

FORT D'UNE
RÉFLEXION SUR
LA PLACE ET
LE RÔLE DE
L'INSTITUTION
AU XXI^e SIÈCLE,
IL A DÉCIDÉ DE
FAIRE DU LOUVRE
LE FER DE LANCE
DE LA RECHERCHE
MUSÉALE
EN FRANCE

Le musée ne peut plus être perçu comme une simple « machine à conserver ». Si la recherche a toujours été au cœur de ses missions, le musée du Louvre lui insuffle une nouvelle dynamique tournée vers les publics. Une première pierre avait été posée en 2010 par Henri Loyrette, alors président-directeur de l'établissement. Il avait été décidé de publier annuellement un bulletin de la recherche recensant les projets en cours en interne, et un plan stratégique quinquennal pour mieux les orienter. Jean-Luc Martinez, son successeur, a repris le flambeau en le marquant de son empreinte. Fort d'une réflexion sur la place et le rôle de l'institution au XXI^e siècle, il a décidé de faire du Louvre le fer de lance de la recherche muséale en France. Moins de quatre ans après son arrivée, les résultats sont déjà là. En juillet 2016, le Pavillon de l'Horloge réservait un niveau entier à l'exposition au public de l'actualité de chaque département (fouilles, restaurations, analyses scientifiques...). À ce volet très technique, est venue s'ajouter l'inauguration du Centre Dominique-Vivant Denon. Le déménagement en avril 2016 de la Bibliothèque centrale des musées nationaux, qui a fusionné avec le fonds de l'Institut national d'histoire de l'art, a obligé le musée du Louvre à repenser la destination de ces espaces au sein de l'aile sud de la Cour Carrée. La décision fut prise de créer un centre de recherche baptisé du nom du premier directeur du musée, Dominique-Vivant Denon, conçu comme un noyau de coordination et de réorientation du public entre l'ensemble des documentations des départements de l'établissement. Le tournant était pris : la recherche au Louvre s'inscrit désormais dans la transversalité. L'objectif de cette bibliothèque à taille humaine est d'offrir les outils nécessaires à la

/...

RECHERCHE :
LE LOUVRE
INAUGURE
SON CENTRE
DOMINIQUE-
VIVANT DENON

SUITE DE LA PAGE 06 recherche sur les problématiques sociales du musée contemporain. « Nous voulons montrer que le Louvre a vocation de parler de lui et à accueillir les chercheurs sur non seulement ses collections, mais aussi sur son économie sociale, la place des publics, son nouveau modèle économique, l'histoire de ses professions... », explique Anne-Solène Rolland, à la tête de la nouvelle direction de la recherche et des collections. La nouvelle commission de programmation de la recherche, qui a publié à la fin de l'année 2016 un second plan quinquennal de la recherche pour 2016-2020, non seulement oriente les priorités de l'établissement vers des problématiques transversales, mais surtout affranchit la recherche du seul objet des matériaux et des collections. « Le musée doit aussi aborder les questions de son avenir et des défis à relever », poursuit Anne-Solène Rolland. Une série de colloques internationaux sont ainsi programmés sur ces thèmes de politique culturelle. Le premier, en décembre, a fait le lien avec les sciences humaines et sociales en abordant la place du palais dans l'urbanisme à travers les siècles. Seront ensuite abordées l'histoire de la muséographie, l'histoire institutionnelle ou encore la place des publics, comme lors de cette journée d'étude au printemps en partenariat avec le CNRS-EHESS sur le Louvre-Abu Dhabi et ses publics. Par sa vision programmatique, le Louvre veut ainsi endosser le rôle de tête de pont d'un réseau réunissant les départements spécialisés dans la recherche muséale de différentes institutions (Sorbonne, INHA, Archives nationales, mais aussi écoles et universités étrangères et en particulier celle d'Abu Dhabi) afin de non seulement susciter un regard extérieur, donc critique sur ses projets, mais aussi de les coordonner, les approfondir et les prioriser. Outre cette ouverture du champ des réflexions, le volet de leur diffusion et valorisation n'est pas oublié. « Le Centre Dominique-Vivant Denon doit être une tribune de ce qui se passe au Louvre », affirme la dynamique Françoise Mardrus, responsable de la structure. Elle est à l'initiative des « Vendredis Dominique-Vivant Denon » conviant un professionnel des musées à dialoguer avec le public : en mars, le thème sera le réaccrochage des peintures françaises, en avril la scénographie de l'exposition « Valentin de Boulogne »...

Les publications se multiplient également dont la somme sur l'histoire du Louvre (lire *Le Quotidien de l'Art* du 19 décembre 2016), ou sur la collection Rothschild. Les expositions sont également conçues dans cette logique, comme celle sur le Louvre révolutionnaire l'an passé, résultat de 10 ans de recherche. L'ouverture du Centre Dominique-Vivant Denon n'est toutefois pas un aboutissement. Françoise Mardrus pense déjà créer une résidence de chercheurs en son sein, avec pourquoi pas le lancement d'un prix à la clef. Les mécènes sont les bienvenus.

<http://www.louvre.fr>



Débat « Vendredi Dominique-Vivant Denon » organisé au Centre Dominique-Vivant Denon à l'occasion de l'exposition « Corps en mouvement. La danse au musée », avec Florence Dinet, cheffe de projet de la Petite Galerie, Juan Felipe, scénographe, et Agnès Izime, commissaire de l'exposition « Corps rebelles » au musée des Confluences à Lyon. © 2017, musée du Louvre.

« LE CENTRE
DOMINIQUE-
VIVANT DENON
DOIT ÊTRE UNE
TRIBUNE DE CE
QUI SE PASSE
AU LOUVRE »
FRANÇOISE
MARDRUS

Vue de l'exposition
« Un musée
révolutionnaire. Le musée
des Monuments français
d'Alexandre Lenoir »
(7 avril - 4 juillet 2016).
© 2016, musée du Louvre
/ Antoine Mongodín.



Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°47

Un collectif américain d'écologistes pointe du doigt le mécénat de Total au Louvre

PARIS [18.01.17] – La fondation d'entreprise Total apporte un soutien financier au Musée du Louvre depuis près de vingt ans. Un collectif a lancé le 13 janvier dernier une pétition pour que cette relation cesse.



Pour le collectif 350.org, le constat est sans appel : « En acceptant de recevoir des dons d'entreprises du secteur des combustibles fossiles, telles que Total, le Musée du Louvre contribue à renforcer l'idée que nous pouvons exploiter les combustibles fossiles sans dommage ». L'organisation à but non lucratif américaine a publié vendredi 13 janvier un [appel](#) à « libérer le Louvre des fossiles », accompagné d'un [rapport](#) sur la stratégie climat du groupe.

A deux jours de l'investiture du nouveau Président des Etats-Unis qui entretient le flou sur l'annulation de l'accord de Paris sur le climat et qui alimente des propos contradictoires sur le réchauffement climatique, la pétition somme le Musée du Louvre de « mettre immédiatement terme à ses liens avec Total et l'industrie des combustibles fossiles ». Le nombre de signataires est à ce jour inconnu (*).

Le Louvre s'est défendu auprès du site Mediapart en assurant : « Le partenariat avec la Fondation Total nous permet aujourd'hui, dans le plus strict respect de la législation en vigueur, de mener un nombre important de dispositifs, de projets et de programmes majeurs, notamment dans le domaine de la démocratisation culturelle. Sans ce soutien financier décisif, nous serions dans l'obligation d'y renoncer à très court terme ».

La fondation d'entreprise Total, créée en 1992, [soutient](#) financièrement le Louvre depuis près de vingt ans. Qualifiée de « mécène exceptionnel » par le Louvre, - ceux dont le soutien permet au musée de poursuivre ses grandes missions patrimoniales, éducatives, et sociales - elle a soutenu six grandes expositions au cours de ces cinq dernières années, parmi lesquelles « Au royaume d'Alexandre le Grand - La Macédoine antique (13 octobre 2011 - 16 janvier 2012) et « Sites éternels De Bâmiyân à Palmyre, voyage au cœur des sites du patrimoine universel » (14 décembre 2016 - 9 janvier 2017). Outre le financement des expositions, le mécénat du groupe pétrolier a permis la rénovation de la Galerie d'Apollon et des salles du département des arts de l'Islam ainsi que l'accompagnement d' « opérations destinées à ouvrir le musée aux publics en situation de précarité économique et sociale », notamment à travers la « Semaine de la femme » depuis 2011. Total est par ailleurs mécène principal de La Petite Galerie du Louvre consacrée à l'éducation artistique et culturelle des jeunes publics.

Le montant que représente le mécénat du groupe pétrolier sur le budget du Louvre n'est pas communiqué. Selon 350.org, il serait de l'ordre de 16 millions de dollars, soit 8 % du budget de l'établissement public (199 millions d'euros). Si Total bénéficie d'avantages en nature, comme l'accès aux salles d'exposition pour ses salariés, « le groupe pétrolier n'intervient pas dans les choix artistiques du musée » a indiqué [Jean-Luc Martinez](#) dans un courrier daté du 12 janvier que s'est procuré Mediapart. Dans cette lettre adressée à Nicolas Haeringer, le coordinateur des campagnes de 350.org, le président directeur du Musée du Louvre précise par ailleurs que « le mécénat en France ne peut se confondre avec des opérations de communication. Les salles ou propositions de parcours ne sont pas rebaptisées du nom du mécène, contrairement aux pratiques des pays anglo-saxons qui se rapprochent davantage du sponsoring ou du parrainage en contrepartie d'une visibilité hautement affirmée ».

Au Royaume-Uni, le mécénat culturel des groupes pétroliers est critiqué par des associations écologistes depuis plusieurs années. En mars 2016 [British Petroleum](#) a annoncé mettre un terme en janvier 2017 au soutien financier que le groupe apportait à la Tate depuis 26 ans. En revanche, les contrats de mécénat avec le British Museum et la National Portrait Gallery ont été renouvelés, de même que ceux avec la Royal Shakespeare Company et le Royal Opera House.

Nathalie Eggs

(*) Note - Mise à jour 20 janvier 2017

Au 19 janvier 2017, plus de 6 000 personnes avaient signé l'appel, selon le collectif 350.org.

Journal des Arts, 18 janvier 2017

Légende Photo :

Visuel de la campagne "Zéro fossile" lancée par l'ONG internationale 350.org. Le site gofossilfree.org est édité par 350.org.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°48

Du métro au musée: les risques de l'art

16 janvier 1992

Du tag au graff. Histoire de ces fleurs du mal des villes modernes. Sur fond de désespoir, des traces de vie hésitant entre désir de beauté et rage d'agression.

Fin 1972, empruntant le métro de New York, le plus sinistre du monde, j'eus l'heureuse, l'éblouissante surprise de voir une rame tatouée d'inscriptions multicolores faire irruption dans la station où j'attendais. On aurait dit, notai-je un peu plus tard dans *L'Express* [voir p. 99], une entrée de clowns explosant dans un couloir de prison.

Né deux ou trois ans auparavant du côté de Harlem et du Bronx, ce qu'on est aujourd'hui convenu d'appeler le *Graffiti Art* a mis dix ans pour prendre racine en France et une décennie de plus jusqu'à ce que, cédant à la mode, nos hautes instances culturelles l'accueillent officiellement au Musée national des Monuments français (jusqu'au 10 février). Mode, le mot n'est pas trop fort. Des galeries parisiennes ont montré ou montrent ces fleurs du mal des villes modernes (ainsi, André à la galerie L'Hydre, jusqu'au 7 février), le Centre Georges-Pompidou, où vient de s'achever une exposition de graffiti photographiés par Cecilia Otero, s'appête à en ouvrir une autre consacrée, sous le titre « L'Art vif », aux peintures murales exécutées au pochoir (jusqu'au 24 février). Révolution? De palais de Chaillot, tout au plus : voilà dix ans qu'États-Unis, Allemagne et Pays-Bas étudient

et exploitent le phénomène. Paris a simplement une rame de retard.

Pourtant, quelle aubaine! Ce n'est pas tous les jours que l'on a la chance d'assister à l'éclosion d'un art. Celui-là était, selon la règle, le fruit d'une rencontre entre un instrument matériel, en l'occurrence l'aérosol, et un besoin spirituel : le désir, la volonté de jeunes des ghettos noirs et portoricains d'exprimer leur sentiment d'exclusion, d'inexistence. Et comment mieux affirmer qu'on existe qu'en traçant, sur ces déserts d'indifférence que sont les murs, la seule chose qui vous appartienne : votre nom? Le *tag* – cette signature personnalisée, ce paraphe – était né.

Des tags frustes du début aux *graffs* semblables à la composition qui m'enchantait sur la Lexington Line, la distance – énorme – est celle qui sépare un cri d'un chant. Or il n'avait fallu que quelques mois pour passer de l'un à l'autre. La rapidité de cette évolution s'explique par les conditions extrêmes auxquelles sont soumis ses acteurs. Les tags, qui se voudraient des signatures véridiques, ne sont en fait que des noms de plume – ou, plutôt, des noms de bombe. Le tagueur auquel on attribue la fondation de la nouvelle discipline, un jeune Américain d'origine grecque, signait d'un sobriquet suivi du numéro de sa rue : « Taki 183 ». « Poser » comme disent, m'assure-t-on, les « B. Boys », son vrai nom équivalait à se dénoncer soi-même à la police. Adopter un nom de code, de guerre était une précaution élémentaire.

Dès lors, toutefois, le tag ne remplissait plus sa fonction première, essentielle : proclamer l'existence de l'auteur. Cette difficulté fut résolue le jour où un bombeur s'avisait que la forme pouvait lui accorder ce que le fond lui refusait : on le reconnaîtrait infailliblement à sa manière et, même, on l'admirerait. Du coup, l'amère obsession du moi se convertit en beau souci de la beauté. Agrandi aux dimensions de la fresque, calligraphié, chargé de motifs ornementaux, rythmé par les couleurs, stylisé par le dessin, le tag rageur s'était métamorphosé en graff, cette espèce de firman fleuri ennoblissant de peu sublimes portières: la révolte avait débouché sur l'art.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°50

EXPÉRIENCE ET CRÉATION

« FEMME QUI DEVIENT » : LE MOIS DES FEMMES AUX ARCHIVES NATIONALES

par Mélanie Favel, département de l'Action culturelle et éducative

Le thème des droits des femmes, toujours lié aux expériences de vie de chacun et source de réflexion pour tout citoyen, permet aux Archives nationales de diversifier l'offre culturelle et d'accueillir de nouveaux publics. C'est au mois de mars 2015 qu'a été expérimentée pour la première fois une visite-atelier à destination du public éloigné de la culture sur le thème des droits des femmes, en lien avec la journée du 8 mars. Après avoir découvert des documents concernant le parcours de Louise Michel, Marie Curie et Gisèle Halimi, deux groupes respectivement de Pierrefitte-sur-Seine et de Stains se sont interrogés sur les nouveaux combats à mener pour l'égalité femmes/hommes.

Pour l'année 2016, les Archives nationales ont souhaité donner plus d'ampleur au mois des femmes en travaillant en partenariat avec une artiste photographe, Anna Rouker, afin de favoriser la création artistique et de rendre sensible le monde des Archives.

Une séance est proposée pour s'initier aux techniques de la photographie grâce à quelques clichés célèbres et à un fonds d'images du début du xx^e siècle puisées notamment dans l'exposition *Femmes en métiers d'hommes* du musée de l'Histoire vivante de Montreuil. Le groupe visite le bâtiment de Pierrefitte-sur-Seine et découvre des documents d'archives sous la conduite d'une conférencière du service éducatif pendant qu'Anna Rouker réalise un portrait de chacun. La réalisation finale est un diptyque, le portrait d'un côté et, de l'autre, le montage des documents et des images observés et choisis par les participants lors de la précédente séance.

Les documents ont été sélectionnés avec la complicité de nos collègues de la direction des Fonds, en prenant comme objectif d'étudier le lien entre femme et éducation. Le pôle Assemblées parlementaires et consultatives du département de l'Exécutif et du Législatif a présenté la loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles, dite « loi Camille Sée ». Édith Pirio, du département de l'Éducation, de la Culture et des Affaires sociales, a déniché, quant à elle, une croustillante lettre de 1933 où, à la suite d'une remise



Affiche réalisée par le groupe de Pierrefitte-sur-Seine
© Arch. nat./ SED

de prix, oubliant une de ses élèves, une directrice de lycée à Reims s'interroge : « Les hommes sont-ils si avides de la renommée qu'ils aillent jusqu'au mensonge pour la ravir aux femmes ? ».

Ces documents, reflets de grandes avancées dans l'histoire des droits des femmes ou illustrant la complexité à gommer la différence de position entre femme et homme dans la société, permettent de s'interroger sur le monde actuel. L'objectif de ces ateliers-rencontres est de donner l'occasion aux participant(e)s d'observer une résonnance entre questionnements passés et présents tout en les laissant s'approprier la mémoire des luttes pour les droits des femmes.

Les groupes partageront le fruit de leurs réflexions lors d'une exposition de leurs travaux sur le site de Pierrefitte-sur-Seine.



Loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles, 1880, A//1397
© Arch. nat./ Pôle image

Les hommes sont, ils sont si avides de la renommée qu'ils aillent jusqu'au mensonge pour la ravir aux femmes.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°52

Les MOOC, concurrents des masters ?

Mieux reconnus aujourd'hui, certains cours en ligne valident des crédits universitaires.

LE MONDE | 26.01.2017 à 18h44 • Mis à jour le 26.01.2017 à 18h51 | Par Sophie Blitman



Des Moocs certifiants existent désormais. Flickr (CC BY 2.0)

Qu'il s'agisse d'améliorer son anglais, de plonger dans la physique quantique ou de découvrir l'économie collaborative, les cours en ligne – communément désignés par l'acronyme MOOC, de l'anglais *massive online open courses* – permettent de se former aux domaines les plus divers.

Gratuits et ouverts à tous, ces derniers se sont largement développés depuis cinq ans. Offrant l'avantage de la flexibilité, puisqu'ils peuvent être suivis n'importe où et n'importe quand, les MOOC apparaissent à certains comme des concurrents potentiels des masters. Mais encore faut-il se motiver pour suivre la formation jusqu'au bout, ce qui n'est pas évident quand on se trouve seul face à son ordinateur...

Le fort taux d'abandons en témoigne : moins de 10 % des inscrits achèvent la formation, la plupart se contentant de grappiller des connaissances pour enrichir leur culture générale. D'où l'intérêt de valoriser l'investissement de ceux qui suivent le parcours jusqu'au bout.

De plus en plus de MOOC proposent désormais des attestations de suivi, le plus souvent gratuites. Quelques-uns vont plus loin en délivrant des certifications, payantes cette fois, attestant des compétences acquises au cours du MOOC.

La validation va du simple quiz à l'évaluation en salle d'examen, en passant par des travaux à rendre plus ou moins conséquents. Dès lors, « *les certificats sont très hétérogènes* », prévient Matthieu Cisel, jeune chercheur et auteur, en 2016, d'une thèse sur les MOOC.

En effet, chaque organisme de formation est libre de délivrer son attestation, contrairement aux masters, dont l'appellation est protégée et l'accréditation validée au niveau national.

Une reconnaissance peu formalisée

Quelques MOOC permettent d'obtenir des crédits ECTS (système d'équivalence européen). C'est le cas, par exemple, du cours sur la gestion de projet animé par Rémi Bachelet, enseignant-chercheur

à l'Ecole centrale de Lille . Une dizaine de masters, à Strasbourg , à l'université Pierre-et-Marie-Curie, à Paris , ou Lille-I, ont noué un partenariat avec le MOOC qu'ils intègrent dans leur formation. Une pratique cependant assez rare aujourd'hui.

D'une manière générale, la reconnaissance académique des MOOC est peu formalisée. « *Un certificat atteste avant tout d'une appétence pour un domaine* », estime Matthieu Cisel. A moins de les accumuler , de manière à se construire un véritable parcours de formation. Mais avec un coût de production avoisinant les 50 000 euros, les MOOC doivent attirer un large public, et donc être relativement accessibles à tous. Conséquence : « *70 % des MOOC sont des cours introductifs* », estime Matthieu Cisel. Difficile, dans ces conditions, de bâtir un cursus de master entier.

C'est toutefois ce que commencent à faire les plates-formes américaines en organisant « *des séquences d'une dizaine de MOOC, combinés à des exercices et des évaluations*, observe le chercheur. *Leur coût, autour de 5 000 euros, est élevé mais pour les étudiants américains, cela permet de diviser par trois ou quatre le prix d'une formation* ».

En France , la plate-forme OpenClassrooms propose également des parcours pour obtenir un titre reconnu au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Après avoir expérimenté les niveaux bac + 2 à bac + 4, la start-up se lance sur le terrain du bac + 5 en ouvrant fin janvier 2017 une formation en partenariat avec le groupe privé Eductive pour devenir expert en ingénierie informatique. Trois autres devraient suivre en ressources humaines et marketing.

Au-delà du coût plus élevé qu'à l'université (entre 300 et 400 euros par mois), ces formations professionnalisantes n'entendent pas rivaliser avec les masters dont l'adossement à la recherche reste une dimension fondamentale.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°54

Musées : comment accrocher le jeune public

Avec sa Petite Galerie, le Louvre témoigne des efforts des musées français pour combler leur retard pour l'initiation à l'art.

LE MONDE | 24.10.2015 à 10h21 • Mis à jour le 26.10.2015 à 12h26 | Pascale Kremer



Le 17 octobre, Dark Vador a fait son entrée au Louvre. Non pas que le musée ait été loué pour le tournage d'un énième opus de *La Guerre des étoiles*. Elevé au rang de figure artistique du mythe, le chevalier Jedi passé du côté obscur de la force trône, sous vitrine, aux côtés d'une statue d'Héraclès au repos du IV^e siècle avant J.-C. Rapprocher le musée des enfants et des adolescents, voilà l'ambition de l'exposition sur les « *Mythes fondateurs. D'Hercule à Dark Vador* » qui se tient jusqu'au 4 juillet 2016 en un nouveau lieu, la Petite Galerie, pensé pour leur plaisir. La même intention sous-tend la prochaine campagne publicitaire du Musée d'Orsay, qui associe avec humour des reproductions de tableaux et sculptures à des textes évoquant le film *Fast and Furious*, les sports de combat ou les « *superhéros en 3D* ». Et c'est aussi pour ce jeune public que les musées du Louvre, d'Orsay et le château de Versailles s'appêtent à renoncer à leur journée de fermeture hebdomadaire. Sur consigne présidentielle.

Coûte que coûte, « *diversifier* » les visiteurs, « *favoriser l'accès du public le plus large aux musées nationaux* », justifiait début septembre le ministère de la culture, en annonçant l'ouverture de ces trois musées sept jours sur sept, censée être testée en novembre et prendre effet début 2016. Car de décennie en décennie depuis 1973, d'enquête en enquête, la fréquentation des musées demeure une pratique culturelle minoritaire (celle de 30 % des Français), qui de plus est marquée, ces derniers temps, par un vieillissement des publics et un accroissement des écarts entre les milieux sociaux.

Une mini-révolution

La Petite Galerie du Louvre, inaugurée au début des vacances de la Toussaint, mise sur l'initiation précoce pour relancer la démocratisation. On y accède, à quelques dizaines de mètres seulement de l'accueil sous la Pyramide, par une porte surplombée d'un ciel nuageux mouvant, puis un énigmatique couloir dont le plafond figure le cosmos. La commissaire d'exposition et conservatrice en chef du Musée du Louvre, Dominique de Font-Réaulx, en fait le tour avec un plaisir communicatif, narrant ici une conversation avec le réalisateur George Lucas (« *Il a pensé Dark Vador comme un Hercule qui ne saurait pas contrôler sa force* »), là sa volonté de rendre vivant un musée « *créé en 1793 pour l'éducation artistique et la délectation esthétique* ». « *Il n'était réservé ni aux adultes ni aux élites. On l'a amené du côté de l'érudition, donc les enfants ont l'impression que ce n'est pas leur univers. Mais il peut se donner pour mission de susciter plaisir et étonnement.* »(...)

Pour le Louvre, c'est une mini-révolution : tout a été pensé pour se mettre au niveau d'un public jeune et non érudit. Les vitrines et accrochages sont plus bas que de coutume, les notices explicatives ont été adaptées et simplifiées. Tout est pensé, aussi, pour bannir l'ennui et rendre la découverte active. Un livret-jeux est offert pour la première fois au Louvre – même si la pénombre rend parfois l'exercice difficile. Les matériaux de la plupart des objets présentés peuvent être manipulés – il n'est pas question de toucher une œuvre, ni même une copie. Les enfants sentent des odeurs de cire près de *La Chute d'Icare* en marbre, sont embringués dans des jeux d'observation ou de mime proposés sur des meubles à rabats. Le week-end, des médiateurs diront des contes. Et un mercredi par mois, les ados auront leurs rendez-vous culturels. Même les agents de surveillance sortiront du mutisme : des volontaires ont été formés pour répondre aux questions des familles.

« Ecole du regard »

(...) Il était temps, la France étant à la traîne par rapport aux pays nordiques, qui ont fait place aux enfants depuis bien longtemps. Comme en témoigne Caroline Rosnet, historienne de l'art et mère de trois filles, qui a fondé

l'association Môm'Art : « *La majorité des musées de France ne sont pas du tout adaptés au public familial. On demande aux parents de se transformer en médiateurs, ce qui n'est pas évident, donc ils n'y vont pas. (...)* »

Depuis une quinzaine d'années, reconnaît-on chez Môm'Art, bien des efforts ont pourtant été faits, de la gratuité dans les musées nationaux jusqu'aux audioguides et applications spécialisés. Mais les livrets-jeux parfois distribués à l'accueil s'adressent aux seuls enfants lecteurs. Les ateliers et visites contées se réservent des semaines, des mois à l'avance. Et il faut faire preuve du même sens de l'anticipation pour s'emparer des ressources pédagogiques disponibles sur les sites des musées, à télécharger avant la visite. Les parents Môm'Art, eux, voudraient simplement « *que dans n'importe quel musée où l'on se décide d'aller en famille parce qu'il pleut, il soit proposé de quoi rendre la visite active et ludique* ». (...)

« *Le musée est un lieu d'initiation à l'art, mais aussi et surtout de sociabilité familiale, a compris M^{me} Leseur, au Louvre. On a le temps de s'y découvrir, on parle de nouveaux sujets, on en garde la mémoire. Il y a un enjeu affectif derrière.* » La délectation esthétique ne se conçoit plus que partagée.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°55

Occitanie, Nouvelle-Aquitaine...: discordes autour des nouveaux noms de régions

Par Mathilde Siraud



Des membres de la communauté « oui au pays Catalan » protestaient vendredi contre le nouveau nom de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, « Occitanie ». *Crédits photo : RAYMOND ROIG/AFP*

INFOGRAPHIE - Les régions qui ont fusionné en décembre ont choisi leur nouvelle appellation. Le Conseil d'État a désormais jusqu'au 1er octobre pour les adopter par décret.

Il y a d'abord eu des débats et affrontements virulents, durant l'été 2014, sur les contours des régions. La réforme territoriale votée, il a fallu installer les nouveaux exécutifs et s'atteler au casse-tête des fusions. Car passer de 26 à 13 régions est un lent et complexe processus. Désormais, c'est sur les nouvelles appellations des territoires que les administrés et élus se sont attardés, parfois écharpés. «La région fait partie de l'identité d'une personne. Avec la mondialisation, le sentiment d'appartenance à une entité plus petite permet de garder des repères, que l'on revendique souvent», analyse Cyril Gaillard, directeur de l'agence de création de noms de marques Bénéfik. Certaines régions, malgré la fusion, ont décidé de conserver leurs noms qu'elles ont tout simplement collés. C'est le cas d'Auvergne-Rhône-Alpes. Laurent Wauquiez, président Les Républicains de cette région, s'est vanté de la «sobriété» du nom. «Les acronymes sont le reflet de la pauvreté des temps et je veux qu'on porte la fierté de notre histoire», a-t-il dit. La Bourgogne-Franche-Comté a fait le même choix en votant à l'unanimité pour ce nom, un choix «naturel», selon la présidente PS Marie-Guite Dufay. En tout, sur les 12 régions métropolitaines, quatre vont adopter un nouveau nom. «Il faut des noms sur-mesure, si possible pas trop longs et surtout que le nom de domaine soit

disponible!», note Cyril Gaillard. Et qui dit nouveau nom dit nouveau logo, nouvelles inscriptions sur les véhicules, nouvelles cartes de visite... «Cela peut coûter plusieurs centaines de milliers d'euros», soulève le spécialiste.

Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine : Grand Est

Les élus ont confirmé le choix des citoyens et adopté le 29 avril le nom «Grand Est» pour désigner le territoire né de la fusion «Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine». Les conseillers régionaux FN ont en revanche voté contre, leur chef de file, Florian Philippot, avait dénoncé le coût de la consultation, de 37.000 euros. «Rhin-Champagne», «Acalie» ou «Nouvelle Asutrasie», avaient été un temps évoqués.

Nord-Pas-de-Calais-Picardie : Hauts-de-France

«Marier l'Histoire de notre région au nom de notre beau pays, cela a du sens», s'était félicité Xavier Bertrand, quand ce nouveau nom avait été adopté en séance au conseil régional le 14 mars. Pourtant, le nom «Hauts-de-France» a suscité bien des railleries. Nord-Pas-de-Calais-Picardie apparaît toujours en sous-titre. Les conseillers de cette grande région gouvernée par la droite, le centre et l'extrême-droite avaient le choix entre «Nord-de-France», «Terres-du-Nord» ou «Hauts-de-France», qui est à la base une proposition de lycéens et apprentis lancée à l'occasion d'une consultation. Le journal local *La Voix du Nord* avait aussi organisé un sondage, dont le résultat plaçait l'ancienne appellation en tête. La secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie, Pascale Boistard, a déploré ce choix qui ne reflète pas, selon elle, «l'identité» du territoire. «Regrettable d'avoir abandonné la Picardie», a-t-elle ajouté.

Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes : Nouvelle-Aquitaine

Cette histoire de nom, les anciens Picto-Charentais et les Limousins ne la prennent pas à la légère. La désormais plus vaste région de France va se renommer «Nouvelle-Aquitaine», nom pompeux qui met en rogne une partie de la population. L'historienne Anne-Marie Cocula, qui présidait un groupe de travail sur le sujet depuis janvier, a préconisé ce nouveau nom dans son rapport, qui semble également plaire au Girondin Alain Rousset, président PS de la région. Le 27 juin, les élus devront choisir en séance entre «Nouvelle-Aquitaine», donc, et le sigle ALPC, qui reprend les premières lettres des noms des anciennes régions qui ont fusionné. «Je ne me vois pas présider ALPC. Allez vendre ou vanter des produits d'ALPC en Chine ou au Canada, ça ne sonne pas», a déjà prévenu Alain Rousset. Plusieurs sondages réalisés montrent la réticence des habitants à devenir des «néo-aquitains». Une pétition «contre l'annexion du Limousin et du Poitou-Charentes» lancée par un Rochelais réclame une meilleure prise en compte des identités des différentes régions. Le texte a rassemblé à ce jour plus de 22.000 signatures.

Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon : Occitanie

«Occitanie» était arrivé en tête de la consultation citoyenne sur le nom de la nouvelle région. Il a été entériné définitivement vendredi, malgré la réticence des habitants des Pyrénées-Orientales qui se définissent comme «Catalans». Samedi 18 juin, une manifestation a même rassemblé plusieurs centaines de personnes pour protester contre ce nom. Carole Delga, la présidente PS de la région, a donc décidé d'accoler un sous-titre à «Occitanie», pour maintenir une référence aux Pyrénées et à la Méditerranée. D'autres noms comme «Languedoc-Pyrénées», «Occitanie-Pays Catalan» ou «Pyrénées-Méditerranée» étaient en concertation.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°56

A l'école des bonnes notes

Le Point, 2 mai 2013



nutes de bonheur qu'ils ont attendues toute la semaine. Ils se serrent sur l'estrade, à trente. Dans la petite salle de répétition, les cuivres rutilent sous les spots de lumière, les mêmes ont des sourires de rois et chacun souffle, tape, pince de son instrument dans une cacophonie d'enfer. Allez chut, ça y est, ça commence. On nous avait dit : « Placez-vous derrière le chef d'orchestre, vous verrez comme c'est saisissant. » Nous y voilà, juste derrière son dos. Ce que l'on voit, alors que les premières mesures résonnent ? Trente paires d'yeux grands ouverts, braqués sur le chef d'orchestre, suivant avidement chacune de ses instructions. Trente paires d'yeux enfantins intensément concentrés sur l'adulte. Le rêve de tous les profs de France...

Cancres. En septembre, pas un de ces trente enfants ne savait jouer d'un instrument, et ils sont déjà capables d'interpréter des morceaux de jazz, de rock. Tout est allé très vite. Durant les trois ans où ils resteront ensemble, ils vont apprendre à tout jouer, du classique, varier leur répertoire et donner des concerts, former un véritable orchestre. Ils vont surtout, à cet âge si délicat, parfois si cruel, aller mieux, s'apaiser, devenir, croyez-y ou non, de meilleurs élèves. C'est le but de la classe orchestre : réconcilier le cancre avec l'école, lui redonner, grâce à la musique, le goût de l'apprentissage, l'estime des autres et de lui-même.

La belle idée, lancée il y a quatorze ans sous l'impulsion de la Chambre syndicale de la facture instrumentale, a d'abord provoqué des haussements d'épaules. Cette lubie d'adoucir l'école avec de la musique, c'était bon pour le cinéma : on pouvait pleurer devant « Les choristes », mais de là à y croire... Pourtant, chaque fois qu'avec l'énergie de quelques idéalistes une classe orchestre était mise en place, les résultats s'avéraient si spectaculaires, si probants que le projet s'est répandu, sans faire parler de lui, un peu partout dans l'Hexagone. En 2011, une convention était signée entre l'as-

sociation Orchestre à l'école et les ministères de la Culture et de l'Éducation, convaincus. Aujourd'hui, en France, 830 classes d'écoles élémentaires et de collèges publics sont transformées en orchestres et 22 000 petits musiciens sont en train, souvent dans des zones d'éducation prioritaire, de rebattre grâce à la musique les cartes de leur destin scolaire...

Ici, au collège Sisley, on est à la campagne, à une heure de Paris, pas dans une banlieue chaude mais dans un désert culturel. L'établissement n'a pas mauvaise réputation, mais il compte comme partout son lot de petits durs, d'enfants de familles déclassées, d'élèves en déshérence. Un premier cycle de classe orchestre s'est achevé en juin, bons et mauvais élèves mêlés et mis à égalité trois ans durant devant la musique. Sur les 14 enfants en très grande difficulté qui avaient été enrôlés en 5^e, 9 ont été rattrapés, menés jusqu'au lycée alors que tout les destinait au décrochage scolaire. Et beaucoup de têtes de pioche se sont adoucies.

Dans cette classe, il y avait Clara la violente, l'ingérable, qu'on avait mise à la batterie. Elle est aujourd'hui en seconde et dit : « J'étais mauvaise, si tu me cherchais je te faisais la misère, mais l'orchestre, ça m'a calmée. » Tout le monde se souvient de ses crises de nerfs, la gamine assise derrière sa grosse caisse, pleurant de rage de ne pas parvenir à tenir le rythme. « Mais c'était Clara, avec sa batterie, qui guidait l'orchestre », dit sa mère. *Tout le monde comptait sur elle, il a bien fallu qu'elle se concentre, et ça l'a métamorphosée.* Dans cette classe, il y avait une petite déjà dégoûtée de l'école, contexte familial dévastateur, tout en place, dès la 5^e, pour que l'adolescente décroche. On l'a mise à la basse. « Et on l'a sauvée », dit le professeur de musique Yannick Val, à l'origine du projet avec sa collègue Sylviane Parmentier. *L'orchestre, ça lui donnait envie de se lever le matin, ça l'a réconciliée avec l'envie d'apprendre.*

Au dernier concert donné par la classe, la professeure d'espagnol, comme tant d'autres ensei-

PAR VIOLAINE DE MONTCLOS

Vendredi, fin d'après-midi ; les cars de ramassage scolaire partiront d'ici peu, c'est l'heure où le collège Sisley de Moret-sur-Loing (77) bouillonne. 700 élèves, de mornes bâtiments mal fichus datant des années 70, une cour comme un mouchoir de poche et un labyrinthe de couloirs où l'énergie monte à mesure qu'approche le temps de la délivrance. Pour les élèves de 5^e E, c'est maintenant que commencent les soixante mi-

Harmonie. Les élèves de 5^e F, la classe orchestre du collège Alfred-Sisley, à Moret-sur-Loing, dirigée par le chef Jean-François Pauleat.

PHOTOS VINCENT BORIOT POUR LE POINT



Plaisir.

La concentration et la rigueur acquises grâce à l'orchestre sont immédiatement applicables à toutes les matières. Ici, Maeva, à la flûte.

gnants de l'établissement, a pleuré. Elle explique aujourd'hui: « Les mauvais élèves, pendant trois ans, on les a découverts sur scène capables de faire des merveilles. On était étonnés, ils étaient fiers, ça changeait tout à notre rapport maître/élève. » Comme un cercle vertueux qui va lentement inverser la machine à broyer scolaire, ces heures passées à faire de la musique ensemble vont peu à peu faire sentir leurs effets, c'est prouvé, dans toutes les autres matières. Une étude menée en 2010 par l'Institut Montaigne le démontre de façon indiscutable: en classe orchestre, la moyenne générale augmente de façon continue durant trois ans, ainsi que la note de vie scolaire. Mieux, l'attitude à l'égard de l'école, l'ambition des élèves et la confiance envers les adultes s'y trouvent, par rapport aux classes ordinaires, considérablement améliorées.

Pour les 5^e F, on n'en est qu'au début, il va falloir attendre un peu pour prendre la mesure du miracle, mais déjà certains élèves entament leur métamorphose. Au fond de la scène, Ugo et Sam, 12 et 13 ans, petites gueules d'anges auxquelles, nous prévenions, mieux vaut ne pas se fier. L'un a redoublé sa sixième. L'autre a collectionné les avertissements. On les a mis à la batterie et à la guitare basse, et il faut les voir heureux et si concentrés. « La musique m'a changé », nous

dira l'un. « Jouer ensemble, ça fout des frissons », nous dira l'autre. Il faut voir Théo le dissipé, indomptable paraît-il en classe, souffler sérieux comme un pape dans son saxophone. Il faut voir son copain Simon nous expliquer dans un sourire solaire combien, depuis l'orchestre, il se sent moins seul. Il faut voir la joie de tous ces gamins à faire de la musique ensemble, tellement évidente, tellement communicative.

Même le jeune chef d'orchestre, pur produit du conservatoire, sourit malgré la chaleur d'étuve qui règne dans la petite salle, sourit malgré les couacs de ces enfants dont pas un ne sait encore déchiffrer les notes. « La musique, en France, est devenue tellement élitiste, dit-il. On a oublié la joie simple qu'elle peut procurer. Avant, dans les familles, dans les écoles, on chantait. » Au Japon, au Canada, en Allemagne, tous les enfants reçoivent à l'école une véritable éducation musicale et y apprennent la pratique d'un instrument. « Tandis qu'en France, explique Marianne Blayau, secrétaire générale de l'Orchestre à l'école, demandez dans une classe qui joue d'un instrument, vous verrez un ou deux élèves au maximum lever la main. Souvent même, pas un seul. » Pourquoi? Parce que la France est l'un des rares pays où l'Éducation nationale a abandonné l'enseignement

Les nouveaux « Choristes »

Les classes orchestre, en France, concernent aujourd'hui 22 000 enfants, dont 60 % dans le primaire, et 40 % dans le secondaire. Selon l'Institut Montaigne, la moyenne de ces classes et la note de vie scolaire des élèves deviennent toujours supérieures à celles des classes ordinaires.



Métamorphose.

Sam, 12 ans, gueule d'ange, collectionnait les avertissements. À la batterie, il s'est canalisé.

de la musique aux conservatoires, qui sont eux-mêmes entrés dans un processus de sélection archi-élitiste. Restent les cours particuliers, inabornables au commun des familles. Il y a dix ans, s'apercevant avec stupeur que seuls deux élèves de son collège de Gorron, en Mayenne, faisaient de la musique, Philippe Boissel, conseiller pédagogique, lançait une étude surtout le département. Résultats édifiants: seuls 3 % des élèves de primaire et de collège jouaient d'un instrument, et, parmi eux, 80 % étaient fils de cadres ou de professions libérales. Alors, aujourd'hui, Boissel en est au lancement de sa 37^e classe orchestre. « A Gorron, on entend maintenant de la musique à tous les étages, dit-il. Dans les couloirs, les élèves sifflotent du Brahms, du Haendel, l'atmosphère de l'établissement s'est complètement pacifiée. Et puis ce qu'ils apprennent au sein de l'orchestre, l'écoute des autres, la rigueur, est immédiatement applicable à toutes les autres matières. Mon rêve, ce serait que toutes les écoles de France s'y mettent. »

Autodiscipline. En pleine réforme des rythmes scolaires, il faudra, dès la rentrée 2014, trouver de quoi occuper ces enfants auxquels on aura chaque jour dégagé du temps. Ce mardi, à Sisley, dans la salle de répétition dont quelques élèves ont demandé la clé, on aimerait que Vincent Peillon soit planqué derrière un rideau. Et qu'il voie, comme nous, cette poignée de gamins qui travaillent leur morceau, sans adultes, répètent alors qu'on ne les y oblige. Des élèves, pour certains difficiles, qui vont d'abord chahuter, puis se réprimander les uns les autres, s'autodiscipliner avec un sérieux incroyable. « Allez, on s'y met, là. » Une heure durant, sans surveillance, ils se concentrent sur la musique, appliqués, tranquilles, avant de retourner vaquer à leurs existences collégiennes. Déjà remis, en douceur, en musique, sur la voie de la réussite... ■